

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

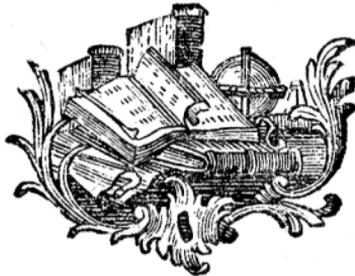
LITTÉRAIRE.

I. NOVEMBRE 1789.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

1. Novembre 1789.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Les Helviennes, ou Lettres Provinciales Philosophiques. Nouvelle édition. T. 4 & 5.*  
A Paris, chez Briand; à Liege, chez Lemarié 1788. 2 vol. in-12.

CES *Lettres* de l'abbé Barruel, aujourd'hui auteur du *Journal ecclésiastique* \*, \* 1 Août ont eu, comme elles le méritoient le plus brillant succès. Les philosophes qui y sont attaqués par les armes de la raison & du ridicule tout ensemble, n'ont pas reçu encore de coup plus vigoureux. Nous avons vu dans les volumes précédens les fruits divers de leur délire en physique & en métaphysique, leurs erreurs révoltantes quelque fois plaisantes sur la création du monde, Dieu, la liberté, la nature & l'immortalité de

l'ame (a) ; dans les deux derniers on apprend ce qu'est dans leur école la morale, quelles idées ont succédé aux anciennes notions du vice & de la vertu, & comment ont été renversés tous les principes qui fondent la société humaine. Fidele à son plan, il conserve le même ton & la même marche dans les Lettres & les raisonnemens des trois correspondans. Le chevalier, toujours adepte fort zélé pour la propagation de la philosophie, veut savoir à quel point la baronne & les autres disciples ont profité de ses leçons. Pour exercer leur sagacité, il propose des problêmes dont la solution exige qu'on réduise à l'unité, au parfait accord, les opinions les plus discordantes. Il se charge, lui, de prouver, par exemple, que pour les philosophes la morale est ancienne, & qu'elle n'est pas encore née. Il rapporte pour l'une & pour l'autre assertion les autorités les plus accréditées, & cite avec beaucoup d'exactitude les grands hommes du jour, les ouvrages les plus lus & regardés comme le dépôt des lumières du siècle. Cette contradiction étonne, & cependant le but du *oui* & du *non* est le même, comme la baronne l'explique au chevalier d'une manière très-plausible. » Si j'en crois à celui qui me dit » avec Freret : tout est vieux en morale ; » Epicure, Socrate & cent autres philosophes nous en avoient donné tous les prin-

---

(a) 1 Sept. 1781, p. 3. — 15 Juin 1784, p. 237. — 1 Août 1784, p. 471. — 1 Nov. 1784, p. 319. — Nouvelle édition des trois premiers tomes, 1 Octob. 1785, p. 167.

„ cipes long-tems avant le Christ. Ils avoient  
 „ étalé tous les grands préceptes, & ouvert  
 „ toutes les voies de la vertu ; si je suis  
 „ bien persuadé de ces progrès de la mo-  
 „ rale antique, j'ajouterai bientôt : quel est  
 „ donc le mérite du Christ & de son école ?  
 „ Et qu'a-t-il fait de si merveilleux pour  
 „ la science du bien ? Il nous a répété ce que  
 „ cent philosophes avoient dit avant lui.  
 „ Les bons croyans en font un Dieu, & il  
 „ n'est tout au plus que l'écho des anciens  
 „ philosophes. Ils admirent le livre où ses  
 „ leçons se trouvent consignées : remon-  
 „ tons à la source ; & nous verrons que  
 „ cet hommage est dû à la philosophie, ou  
 „ même à la nature, qui depuis bien des  
 „ siècles avoit su prévenir toutes ces belles  
 „ leçons de l'Évangile. „

„ N'est-ce pas là exactement, chevalier,  
 „ ce qu'on vouloit nous faire entendre avec  
 „ ces collections de tant d'antiques mora-  
 „ listes, & sur-tout lorsqu'on nous affuroit  
 „ que les bonnes nourrices des Chinois fa-  
 „ vent au moins, depuis trois ou quatre  
 „ mille ans, tout ce que le grand livre des  
 „ croyans contient de plus conforme à la  
 „ saine morale ? „ (a)

„ Non, je ne pense pas me tromper : je  
 „ connois nos sages & leur but primitif. Il  
 „ peut bien se faire, que nos simples ré-  
 „ dacteurs ne soient ici que des adeptes  
 „ *manouvriers*, qui travaillent sans trop fa-

---

(a) Voyez les Journ. du 1 Mars 1783, p. 330.  
 — 1 Mars 1784, p. 343. — 15 Mars 1784, p.  
 419. — 15 Nov. 1786, p. 467. &c.

„ voir l'objet de ce qu'on leur demande :  
 „ mais très certainement nos Freret, en in-  
 „ diquant la route, connoissoient le terme  
 „ où ils prétendoient la faire aboutir, &  
 „ ceux qui après eux ont donné à nos *ma-*  
 „ *nouvriers* une impulsion nouvelle, & quel-  
 „ ques-uns même de ces manouvriers étoient  
 „ dans le secret. „

„ Ce qu'il y a ici d'assez plaifant, c'est  
 „ que quelques uns même des bons croyans  
 „ ont donné dans le piège, en recueillant  
 „ aussi de leur côté une bonne partie des  
 „ apophtegmes, des sentences morales de  
 „ l'antique philosophie. Le motif de ceux-  
 „ ci étoit bien différent, mais l'effet pour-  
 „ roit être le même. Quoiqu'il en soit,  
 „ voilà cent moralistes de la premiere classe  
 „ bien antérieurs au Christ : voilà cent phi-  
 „ losophes que nous avons su faire admirer  
 „ aux dépens de l'école évangélique. „

„ Le succès n'est peut-être pas des plus  
 „ complets. On nous dira que des maximes  
 „ éparfés à la Chine, en Egypte, en Ara-  
 „ bie, en Perse, dans les Indes, en Italie,  
 „ en Grece, & recueillies à grands frais de  
 „ cent écoles différentes, ne démontreroient  
 „ pas absolument qu'il y ait eu nulle part  
 „ avant le Christ, si ce n'est chez Moyse,  
 „ cet ensemble qui constitue seul un code  
 „ de morale. Il est vrai encore qu'il faut à  
 „ cette science, non de simples conseils,  
 „ mais des motifs solides, importans, &  
 „ une base, sans laquelle nos maximes font  
 „ toutes sans effet, lorsqu'il s'agit de vain-  
 „ cre de grands obstacles, & dans toutes  
 „ ces circonstances où le vice & le crime

„ ont de puissans attraits. Il est vrai en-  
 „ core, cette base constante, inébranlable,  
 „ ces motifs, seuls capables de nous dé-  
 „ terminer, quand il faut résister à de gran-  
 „ des passions, à de grands intérêts, ne se  
 „ présentent guere dans nos collections  
 „ philosophiques. Il est vrai enfin, il faut  
 „ en convenir, ce seroit toujours une mer-  
 „ veille bien étonnante, que ce Christ,  
 „ élevé au milieu d'une nation méprisée par  
 „ nos sages, eût trouvé dans lui-même,  
 „ ou réuni au moins dans ses leçons tout  
 „ ce que les philosophes de tous les siècles,  
 „ de toutes les nations, de toutes les éco-  
 „ les avoient laissé épars, sans ordre, sans  
 „ ensemble, par morceaux détachés, sans  
 „ avoir jamais pu ni s'accorder entr'eux,  
 „ ni former un véritable corps de doctrine.  
 „ Oui, malheureusement, il faut en con-  
 „ venir : celui qui n'auroit fait que ce pro-  
 „ dige, auroit encore quelques droits à nos  
 „ hommages. „

„ Peut-être même remarquera-t-on, qu'il  
 „ est bien plus croyable que le Christ a tiré  
 „ de lui-même toute sa morale; qu'il lui  
 „ fut plus facile de créer son école, que  
 „ de purger ainsi les écoles antiques de  
 „ toutes leurs erreurs, que de réunir seul  
 „ tout ce qui s'étoit dit avant lui de rai-  
 „ sonnable, de saint & de sublime dans les  
 „ Indes, à la Chine, en Grece, en Italie  
 „ & chez tant d'autres peuples, dont le  
 „ sien ignoroit ou méprisoit les sages. Phé.  
 „ nomene pour phénomène, je ne fais le-  
 „ quel des deux m'étonneroit le plus. \* „  
 „ Mais enfin si nos philosophes *manou-*

\* Vues di-  
 verses.  
*Cat. phil.*  
 n. 246,  
 387.

„ vriers avoient rempli leur tâche , s'ils  
 „ avoient réussi à nous donner autre chose  
 „ que des compilations froides & ennuyeu-  
 „ ses ; s'ils avoient au moins fait oublier  
 „ que leurs vieux moralistes , au milieu de  
 „ leurs belles sentences , avoient en même  
 „ tems mille principes absurdes , mille con-  
 „ tradictions , qui détruisent les plus belles  
 „ leçons , & laissent la morale sans appui ;  
 „ s'ils avoient clairement démontré l'unité ,  
 „ la sainteté , la perfection des écoles an-  
 „ tiques , l'objet étoit rempli ; & le Christ ,  
 „ au lieu d'être le Dieu de la morale , n'é-  
 „ toit plus que l'écho des philosophes. Et  
 „ voilà , ce me semble , à quoi tendoient  
 „ assez directement les Freret , les Voltaire  
 „ & tant d'autres grands hommes , pour  
 „ lesquels  *tout est dit , tout est vieux en*  
 „  *morale. „*

„ „ S'il faut vous expliquer à présent com-  
 „ ment ces autres sages pour lesquels  *tout*  
 „  *est neuf au contraire* dans cette même  
 „ science , tendent au même but , nos provin-  
 „ ciaux les plus bornés vous répondront  
 „ sans peine :  *Si rien n'est dit encore , si la*  
 „  *morale sort à peine du berceau , si nous*  
 „  *n'avons encore que la morale de l'enfance*  
 „  *du monde* , comme l'affure Helvetius ; si  
 „ nous n'avons pas même les  *élémens de*  
 „  *l'honnête homme* , comme d'Alembert veut  
 „ nous le persuader ; si nos sages enfin sont  
 „ obligés de tout créer , lorsqu'ils veulent  
 „ bien se donner la peine d'instruire l'uni-  
 „ vers , & de nous montrer les principes ,  
 „ les fondemens de la vertu ; assurément  
 „ le Christ n'aura pas fait grand'chose à

„ cette science , & l'Évangile des croyans  
 „ fera d'un bien petit secours pour celui  
 „ qui veut être honnête homme. La con-  
 „ séquence est facile à saisir ; elle est de la  
 „ dernière évidence , elle est commune aux  
 „ deux partis ; elle se tire également & du  
 „ tout & du rien : voilà donc nos fages ar-  
 „ rivés au même but , quoique partis des  
 „ deux extrêmes : voilà l'accord parfait ;  
 „ & si je ne me trompe , l'énigme résolue. „

Le Provincial , homme grave & sensé ,  
 vrai philosophe , profond érudit , excellent  
 théologien , logicien terrible , qui reprend  
 les discours du chevalier & de la baronne ,  
 répand sur les matières dont ils se sont entre-  
 tenus , sur les antilogies & la mobilité des doc-  
 teurs du siècle , une lumière rapide , vaste &  
 sûre , & montre la vérité dans un résultat si fa-  
 tisfaisant qu'elle produit avec la conviction de  
 l'esprit , un sentiment vif & profond. „ Voyez  
 „ comme ils s'accordent d'abord sur l'état  
 „ où ils prétendent avoir trouvé les scien-  
 „ ces dont ils viennent nous donner des  
 „ leçons ; comme le même esprit , la même  
 „ haine leur dictent encore & le *oui* & le  
 „ *non* suivant leur intérêt momentané. Je  
 „ ne les suivrai pas dans le délire de ce  
 „ problème absurde , que leur admiratrice  
 „ a trop bien résolu en nous montrant l'es-  
 „ prit qui en dictoit chaque partie. Leur  
 „ but est trop palpable , leur objet trop évi-  
 „ dent ; il suffit de l'avoir indiqué pour  
 „ juger de la confiance qu'ils méritent.....  
 „ La morale ou la science des vertus &  
 „ de nos devoirs , cette science qui consti-  
 „ tue l'homme véritablement homme , ne

„ fut, ne dut point être abandonnée à nos  
 „ spéculations arbitraires. Un Dieu sage en  
 „ grava dans nos cœurs les premiers prin-  
 „ cipes. La raison y devoit ajouter ses  
 „ lumieres, & la divinité, long-tems même  
 „ avant l'école évangélique, n'avoit pas dé-  
 „ daigné de la fortifier par la révélation. »

Dans ces tems d'hypocrisie & de dissimu-  
 lation, où la vertu n'existe plus que dans  
 ses dehors, où l'on en recherche les appa-  
 rences avec une ardeur proportionnée à la  
 rapidité avec laquelle la réalité nous en  
 échappe; le passage suivant paroitra bien  
 intéressant & bien plein de choses, aux  
 lecteurs chrétiens. » Oui, celui qui osa le  
 „ premier dire aux Scribes & aux Pharisiens :  
 „ malheur à vous qui par les traditions des  
 „ hommes avez dénaturé les traditions de  
 „ Dieu ! malheur à vous, esclaves hypo-  
 „ crites, qui lavez l'extérieur du calice, &  
 „ laissez dans la coupe le poison de tous  
 „ les vices; qui vous dites les maîtres de  
 „ la science, & qui fuyant la vraie justice,  
 „ en détournez les autres; qui ne montrant  
 „ au peuple que l'apparence des vertus,  
 „ lui en cachez l'essence ! Celui qui le pre-  
 „ mier anathématisa tout l'orgueil du por-  
 „ tique sous les dehors d'une vertu auf-  
 „ tere, celui là est pour moi le vrai res-  
 „ taurateur de la morale, de la révélation  
 „ elle-même, de Moyse & des prophetes.  
 „ Qu'une fausse philosophie, jalouse de sa  
 „ gloire, ne s'occupe que des moyens de  
 „ la ternir, il n'en fera pas moins à mes  
 „ yeux le vrai maître des vertus solides &  
 „ constantes, il n'en aura pas moins l'hom-

„ mage de ma reconnoissance ; il ne fera  
 „ pas moins le bienfaiteur du genre hu-  
 „ main. „

Bien des auteurs nous ont tracé le tableau affreux de la morale spéculative & pratique avant l'arrivée de J. C. , chez toutes les nations qui s'étoient éloignées du culte du vrai Dieu & des lumieres de la révélation. Les saints Peres , S. Clément d'Alexandrie en particulier , nous ont laissé des descriptions affligeantes & terribles des désordres qui regnoient dans le monde , avilissoient la raison , dégradoient l'homme & le ravaloiert au dessous des brutes. Le solide & éloquent Bossuet a traité encore ce sujet avec son énergie ordinaire. Notre Provincial marche à leur suite , & l'on ne peut nier que sa relation n'est ni foible ni incomplète en comparaison de celles qui l'ont précédée. „ Plût  
 „ à Dieu que l'histoire des peuples nous  
 „ montrât l'homme tel que vous aimez à  
 „ le présenter , & le vice aussi rare sur la  
 „ terre , la voix de la nature aussi puissante ,  
 „ l'instinct de la vertu aussi fort que vous  
 „ semblez le croire ! Mais vos vœux & les  
 „ miens ne rendront pas l'homme innocent ;  
 „ & malgré vos assertions pompeuses , il  
 „ n'en est pas moins vrai que cet instinct ,  
 „ ce sentiment de la nature , vicié dans sa  
 „ source , & affoibli par les passions , n'em-  
 „ pêchoit pas les cœurs de se corrompre , les esprits de s'aveugler. Des erreurs  
 „ monstrueuses & sans nombre , un culte  
 „ inconcevable par son absurdité , mais pres-  
 „ qu'universel , des usages , des loix & des  
 „ coutumes , dont la nature devoit par-tout

„ frémir , absorbent cet instinct : l'habitude  
„ a changé les forfaits en vertus ; le vice  
„ a des autels , son encens étouffe les re-  
„ mords , la morale altérée les rend presque  
„ tous impuissans , ou les anéantit. Voilà  
„ le vrai tableau du genre humain , à l'inf-  
„ tant où s'éleve l'école évangélique : voilà  
„ ce que l'histoire nous forcera de voir en  
„ cet instant , sur toute la surface de la  
„ terre. — A travers ce déluge d'erreurs ,  
„ de vices & de crimes , la nature sans  
„ doute s'est encore fait entendre , lors-  
„ qu'elle se bornoit à annoncer un Dieu  
„ arbitre de la terre & des cieus : mais  
„ lorsqu'elle ajoutoit que ce Dieu étant  
„ saint , l'être qu'il a formé à son image ,  
„ n'en conserve les traits que par la sain-  
„ teté de la vertu ; lorsqu'il auroit fallu  
„ persuader aux nations , que la corruption  
„ & les forfaits ne sauroient se concilier  
„ avec l'idée de la divinité ; qu'un être  
„ vicieux & immoral ne peut être l'objet  
„ de nos hommages ; quelle force avoit-  
„ elle cette voix de la nature ! & quel em-  
„ pire put elle conserver sur les actions des  
„ hommes , dès qu'une fois le Grec & le  
„ Romain eurent mis sur l'autel un Jupiter  
„ incestueux , & le féroce Mars , la Junon  
„ jalouse , l'avare Plutus , l'impudique Vé-  
„ nus , un Mercure voleur , un Bacchus  
„ abruti par l'ivresse , & Minerve , ou la  
„ sagesse même , associée à un Dieu de sang  
„ & de carnage , & cette Flore élevée du  
„ borbier de la prostitution publique au  
„ rang suprême de la divinité. — Qu'est-ce  
„ que la morale , & que pourra-t-elle être ,

„ lorsque le sentiment de la nature ne suf-  
 „ fira pas même pour révolter les peuples  
 „ contre l'idole monstrueuse , dont le nom  
 „ est l'opprobre des mœurs ? Qu'est-ce que  
 „ la pudeur auprès de l'Assyrien que je vois  
 „ accourir dans les temples de Milyte , pour  
 „ expier le crime par la prostitution ? Qu'est-  
 „ elle pour l'Egypte ou pour l'Inde prof-  
 „ ternée devant l'autel infâme du Phallus  
 „ ou du Lingham ? Qu'est-ce que les ver-  
 „ tus conjugales pour toutes ces matrones  
 „ accourues dans Rome & dans Athenes  
 „ aux Lupercales , où aux fêtes nocturnes  
 „ de la bonne déesse ? Qu'est-ce que la  
 „ décence , la modération , la tempérance  
 „ pour celles que je vois briguer & agiter  
 „ le thirse des Bacchantes ?

„ Je ne le fais que trop ; auprès de nos  
 „ faux sages ces vertus ont aussi perdu leur  
 „ nature , & ne sauroient plus être que des  
 „ vertus de préjugé. *L'humanité* , nous  
 „ crient-ils sans cesse , *l'humanité* , la bien-  
 „ faisance mutuelle ; *l'utilité* , *l'amour uni-*  
 „ *versel* , voilà les vraies vertus , & les seules  
 „ dont la perte auroit pu mériter les regrets  
 „ du philosophe. Eh bien ! leur répondrai-  
 „ je , qu'est-ce pour tous les peuples que  
 „ cette humanité , cette fraternité , cet amour  
 „ universel , & cette bienveillance générale ,  
 „ quand à un Dieu , pere commun de tous les  
 „ hommes , ont succédé les dieux des em-  
 „ pires , des provinces , des villes ? Dieux  
 „ jaloux qui divisent les nations & se dis-  
 „ putent les victimes. „

„ Dieux cruels ! qui demandent en Tau-  
 „ ride le sang de l'étranger , échappé au

„ naufrage ; en Elide le sang de l'innocence  
 „ pour appaier les vents ; & dans le La-  
 „ tium celui du Gaulois pour détourner un  
 „ fléau. Qu'est-ce pour le Romain, l'Egyp-  
 „ tien, l'Indien que l'humanité sainte, quand  
 „ il ne rougit pas d'ordonner pour ses fê-  
 „ tes publiques, pour ses jeux funéraires,  
 „ l'hécatombe sanglant de ses gladiateurs,  
 „ de ses esclaves, & jusqu'au sacrifice de  
 „ l'épouse ? Qu'est-ce pour le Spartiate &  
 „ l'Africain, que le premier instinct de la  
 „ nature, quand un pere féroce déchire ses  
 „ enfans sur l'autel de Diane, ou les écrase  
 „ contre ceux de Saturne ? Qu'est-ce pour  
 „ tous les peuples que la fraternité, l'union  
 „ domestique, quand le premier des dieux  
 „ à mutilé son pere, pour usurper son trône ?  
 „ Quand les dieux se poursuivent, se chaf-  
 „ sent de l'Olympe, se combattent les uns  
 „ les autres, comme tous les tyrans & les  
 „ ambitieux de la terre ; quand tout l'O-  
 „ lymppe se divise en partis, en factions  
 „ pour Argos ou pour Troie ! Qu'est-ce  
 „ enfin pour toutes les nations que la pre-  
 „ miere idée des vertus, lorsque dans tous  
 „ les temples, je ne vois qu'un mélange  
 „ inconcevable des plaisirs de la bête &  
 „ de sa férocité ? „

Il y a quelque chose de profond & d'in-  
 timement sensible dans ce que dit le Pro-  
 vincial de certaines vérités, qui à force de  
 certitude & d'évidence ne sont en quelque  
 façon pas susceptibles de preuve. Quelque  
 bien qu'on raisonne pour les établir, il pa-  
 roît qu'on les affoiblit en quelque sorte par  
 la démonstration ; leur impression & l'effet

de leur simple énoncé étant au-dessus de tous les argumens \*. „ Le Dieu qui a voulu faire „ fortir nos connoissances de deux sources „ diverses, du sentiment intime & du raisonnement, ne semble rendre l'une plus „ riche, plus féconde, qu'en tarissant pour „ ainsi dire la seconde. On n'argumente point „ contre celui qui nie en plein midi l'existence du soleil. Quand j'ai dit : je le „ vois, je le sens; j'ai tout dit : tout autre raisonnement est aussi difficile à inventer qu'il seroit superflu. Il en est peut-être absolument de même dans les objets „ moraux. La raison est muette, quand le „ sentiment a suffi pour tout dire. ,

„ Pour exercer sur quelques vérités l'esprit de discussion, il faudroit, ce semble, qu'elles fussent au moins environnées de quelques-uns de ces nuages que „ l'exercice de la raison dissipe. Mais la raison qu'a-t-elle à désirer, & la manie même de disputer, quelles preuves pourra-t-elle „ exiger, lorsque la vérité manifestée par le „ sentiment nous devient intime, & comme intuitive? Nous fût-il bien possible de „ multiplier ici les argumens, celui qui se refuse à l'évidence que la nature a mise „ dans son cœur, se rendra-t-il à nos démonstrations, & à toutes les preuves que „ nos raisonnemens lui fourniroient? Croira-t-il à nos yeux, quand il résiste aux tiens? „ Je ne l'espère pas. Or, jamais la nature ne fit parler le sentiment plus clairement „ que dans la question du bien, du mal moral, dans la distinction des vertus & des „ vices? C'est donc bien vainement que „ nous chercherions à convaincre par les

\* 15 Fév.  
1789, p.  
259, 262.

„ raisonnemens les plus multipliés & les  
 „ plus variés, celui qui nous demande ici  
 „ d'autres preuves que celle de son cœur. „  
 „ Quoi ! lui répondrois-je tout au plus,  
 „ quoi ! vous me demandez où est la diffé-  
 „ rence entre le juste qui protege la veuve,  
 „ l'orphelin, & le brigand qui les dépouille  
 „ & leur arrache un reste de subsistance ?  
 „ Entre l'ingrat qui trahit sa patrie, & le  
 „ héros qui s'immole pour elle ? Il faut  
 „ vous expliquer pourquoi cet homme sage  
 „ & modéré dans ses desirs, toujours bien-  
 „ faisant, toujours généreux, l'emporte sur  
 „ l'avare, l'ambitieux, le fourbe, le mé-  
 „ chant, le vindicatif ? Il faut que je vous  
 „ dise pourquoi l'un mérite mon respect,  
 „ mon amour ; pourquoi l'autre n'a des  
 „ droits qu'au mépris, à la haine de la  
 „ terre & des cieux ? Mais demandez-moi  
 „ donc aussi pourquoi la lumière differe des  
 „ ténèbres, la douleur du plaisir, la vérité  
 „ du mensonge ? Je la vois, je la sens cette  
 „ différence ; si vous me demandez des ar-  
 „ gumens, je ne peux que vous dire : ou-  
 „ vrez les yeux, vous verrez comme moi ;  
 „ livrez-vous comme moi à la nature, vous  
 „ sentirez, vous penserez de même. Je hais  
 „ le meurtrier, l'assassin, l'oppressé, le  
 „ traître, le perfide ; je les hais malgré  
 „ moi. J'aime le bienfaisant, l'homme juste,  
 „ fidele, généreux ; je l'aime malgré moi.  
 „ Là je ne vois que vice, & ici que vertu ;  
 „ là le mal, ici le bien. Que faut-il que  
 „ j'ajoute quand vous ne distinguez ni l'un  
 „ ni l'autre ? Je n'en fais rien : je ne peux  
 „ que vous plaindre. „

„ Vous

„ Vous insistez cependant... Si c'est de  
 „ bonne foi, souffrez que je réponde avec  
 „ la même sincérité : je ne reconnois plus  
 „ dans vous mon frere ou mon semblable.  
 „ Vous n'avez pas reçu de la nature les  
 „ mêmes facultés que moi. Avec tout l'ex-  
 „ térieur de l'homme, il vous manque une  
 „ perception qui tient à l'essence de l'hom-  
 „ me, puisque par-tout ailleurs qu'à votre  
 „ école, les hommes apperçoivent le bien  
 „ dans la vertu, & le mal dans le vice ;  
 „ puisque par-tout ailleurs il y a pour eux  
 „ l'opposition la plus sensible entre juste &  
 „ injuste, comme par-tout il y a pour eux  
 „ douleur & plaisir, eau & feu, vérité &  
 „ mensonge, ciel & terre. Je sens & la  
 „ douceur & l'amertume ; vous ne sentez  
 „ ni l'un ni l'autre ; qui de nous a le goût  
 „ dépravé, ou absolument nul ? Encore une  
 „ fois, vous n'êtes point ce que je suis,  
 „ ce que sont tous ceux que j'appelle mes  
 „ semblables. Vous n'avez point la faculté  
 „ de voir & de sentir ce que nous voyons,  
 „ ce que nous sentons tous ; vous êtes une  
 „ espece à part, avec laquelle il ne nous est  
 „ pas donné de nous entendre, avec la-  
 „ quelle je n'entre point en lice. „

Le Provincial revient encore ailleurs sur  
 cette observation, qui dans le fonds ne peut  
 être trop répétée ni méditée, elle met pour  
 ainsi dire les grandes vérités hors *cour & pro-  
 cès*, & leur assure contre la chicanne une im-  
 munité aussi honorable que véritablement in-  
 téressante pour le bonheur de l'homme (a).

---

(a) Réflexions analogues, sur l'existence de  
*Tome III.* Y

„ Peut-être me suis-je trop long-tems ar-  
 „ rêté à réfuter des erreurs trop sensibles  
 „ aux yeux de l'honnête-homme. Peut-  
 „ être n'ai-je fait qu'obscurcir des objets  
 „ pour lesquels la conscience n'a pas be-  
 „ soin de discussion. Laissez-donc là toute  
 „ leur vaine philosophie ; si vous le voulez  
 „ même, laissez toute la mienne. Dans ces  
 „ contestations entre le moraliste religieux  
 „ & nos prétendus sages, écoutez votre  
 „ cœur, il décidera mieux que tous nos  
 „ argumens, si vous faites le bien en sui-  
 „ vant vos passions, ou en les réprimant. „

L'espece de raisonnement que notre Pro-  
 vincial emploie avec le plus de succès, sont  
 ces argumens simples & naturels, qu'on ap-  
 pelle *ad hominem*, pris dans les principes  
 même & les assertions des adversaires, dans  
 leur conduite, dans la maniere ou l'objet  
 de leurs diatribes. C'est ainsi qu'en attaquant  
 avec ardeur ce qui leur paroît être vice ou  
 crime, ils conviennent que le bien & le mal  
 moral sont des choses très-réelles. „ Si les  
 „ hommes sont tous également louables,  
 „ également odieux, ou plutôt s'ils ne sont  
 „ ni l'un ni l'autre, d'où vient donc cette  
 „ haine qu'ils ont vouée au moins aux fu-  
 „ rieux, aux tyrans, aux fanatiques ?  
 „ Pourquoi crient-ils donc au scélérat, s'il  
 „ n'y a ni crimes, ni forfaits ? A quoi  
 „ bon tant de déclamations contre nos pré-  
 „ tres, nos rois, nos magistrats, nos loix,

---

Dieu, également péremptoires & profondément  
 senties par quiconque n'est pas frappé d'insensibi-  
 lité & d'aveuglement, 15 Fév. 1789, p. 259, 262.

38 nos institutions? A quoi bon ces éloges  
 39 outrés qu'ils prodiguent aux protecteurs  
 39 de leur école? A quoi bon ces satyres  
 39 sanglantes, ces injures atroces, qu'ils  
 39 n'épargnent jamais au sacerdoce & à ses  
 39 défenseurs, & à tous ceux qui osent se  
 39 montrer les ennemis de leur extravagant  
 39 philosophisme? Bon Dieu! bon Dieu!  
 39 quels hommes j'ai donc à réfuter! insensé!  
 39 s'il n'y a rien qui mérite ni l'amour, ni  
 39 la haine; si le zèle pour le mensonge  
 39 & le zèle pour la vérité sont les mêmes  
 39 pour toi, d'où vient donc cette ardeur  
 39 à répandre tes dogmes; & pourquoi haïr  
 39 ceux qui les réfutent? Pourquoi donc te  
 39 plains-tu que l'univers n'a pas assez d'es-  
 39 time pour ta philosophie, pour toi, pour  
 39 tes semblables? S'il n'y a rien qui mé-  
 39 rite ou récompense ou châtement, pour-  
 39 quoi t'en prends-tu donc sans cesse à nos  
 39 gouvernemens de ce que tes adeptes,  
 39 tes maîtres restent sans récompense, &  
 39 nous sans punition? S'il n'y a enfin ni  
 39 vice ni vertu, si le crime ne peut être  
 39 qu'une chimère, pourquoi t'ériger en ré-  
 39 formateur & en instituteur des peuples  
 39 & des rois? Faudra-t-il donc toujours  
 39 en revenir à cette vérité, que la philo-  
 39 sophie de mon siècle n'est que le vrai  
 39 chaos de toutes les contradictions possi-  
 39 bles; que c'est à son école sur-tout que  
 39 l'erreur est condamnée à mentir sans cesse  
 39 contre elle-même? »

Après avoir démontré la fausseté de cette doctrine anti-morale, le Provincial en découvre le danger. Il trace le tableau le plus

effrayant de la société telle qu'elle seroit , jamais , une telle philosophie y étoit accueillie. » Conçoive qui pourra comment des hommes qui se disent & se croient philosophes , qui nous vantent sans cesse leur amour pour les hommes , leurs freres , leurs semblables , ont pu se regarder comme les bienfaiteurs du genre humain en répandant leur doctrine perverse , Qu'auront-ils donc gagné , quand ils seront venus à bout de l'accréditer , quand ils auront persuadé aux hommes que le vice & la vertu ne sont que des chimeres ! ils l'ont dit si souvent : le caractère propre de la vérité , c'est de contribuer au bonheur de l'homme ; le caractère essentiel du mensonge , de l'erreur , c'est de nuire. Eh bien ! qu'ils imaginent , s'il est possible , une doctrine plus funeste que la leur. Supposez qu'elle est passée de leur école dans nos foyers , dans nos places publiques ; qu'elle est également adoptée par le peuple & par ses Magistrats , par l'indigent & par le riche , par les peres & par les enfans , par les sujets & par les Rois. Supposez que ce soit une maxime adoptée par les vieillards , inculquée dans l'esprit de la jeunesse , que nos distinctions du juste & de l'injuste , des vertus & des vices ne portent que sur des préjugés imaginaires : que devient , je vous prie , cet univers ? Qu'est-ce que l'humanité , quand la cruauté & la férocité équivalent à la bienfaisance ? Qu'exigeront des freres , quand ils sauront eux-mêmes que c'est une folie de respecter

„ son sang au prix de son mieux être ? Et  
 „ que sera-ce enfin que les doux noms de  
 „ pere , d'enfant , d'ami & de parent ,  
 „ quand vous aurez appris que l'amour pa-  
 „ ternel ou filial, que l'amitié, que tous les  
 „ sentimens de la nature ne sont que préju-  
 „ gés , & que tout préjugé doit céder à  
 „ mon intérêt propre ? Le méchant n'est  
 „ qu'un monstre !... Et qu'importe si le  
 „ monstre équivaut au plus parfait des hom-  
 „ mes ? Vous aurez des supplices & des  
 „ arrêts de mort !... Et qu'importe la mort  
 „ à celui qui ne voit que le néant , qui  
 „ ne veut plus de l'être , s'il ne peut en  
 „ jouir à son gré ? „

„ Allez donc , philosophes barbares , al-  
 „ lez , répandez-vous dans les carrefours &  
 „ dans les temples , pour annoncer aux peup-  
 „ les qu'il n'existe ni crime ni vertu , ni  
 „ juste ni injuste. Quand vous seriez ces  
 „ monstres ennemis par leur nature de tout  
 „ le genre humain , quand , sortis de l'a-  
 „ byme où la main du très-haut les en-  
 „ chaîne , pour nous mettre à l'abri de leur  
 „ jalouse fureur , vous auriez dans vous  
 „ seuls toute leur haine ; quel moyen plus  
 „ perfide & plus efficace auriez-vous in-  
 „ venté pour détruire les hommes , pour  
 „ dissoudre à la fois tous les nœuds qui font  
 „ le bonheur du pere , de l'époux , de l'é-  
 „ pouxe , des enfans , la tranquillité des fam-  
 „ illes , la sûreté , les charmes de la so-  
 „ ciété , la base des empires ? Quand vous  
 „ auriez juré de faire de chaque homme  
 „ l'ennemi de tous les autres hommes , de  
 „ changer leur demeure en antres de lions ,

„ en repaires de tigres, d'animaux tous rusés  
 „ ou tous féroces; quand vous auriez juré  
 „ d'avilir, de flétrir toute la race humaine,  
 „ de la mettre toute entière dans la classe  
 „ des brutes, en la privant comme elles  
 „ de toute idée de vertu, de devoir, de  
 „ justice, de mérite, de Dieu vengeur;  
 „ quand la conspiration que vous avez for-  
 „ mée auroit été tramée & conduite par  
 „ l'enfer assemblé, dites-nous ce que la haine  
 „ la plus noire & la plus acharnée vous  
 „ auroit suggéré? Non, l'ennemi de l'hom-  
 „ me par essence, l'ennemi des vertus par  
 „ sa nature, s'il avoit à se montrer à nous  
 „ sous les dehors de la philosophie, n'au-  
 „ roit pas élevé une école plus fatale, il  
 „ n'auroit pas donné des leçons plus mon-  
 „ trueuses, plus flétrissantes. Pour se montrer  
 „ en esprit infernal, il auroit commencé par  
 „ ces paroles : La vertu & le crime, le  
 „ juste & l'injuste ne font que des chi-  
 „ meres. „

D'autres questions exercent ensuite les *oui*  
 & les *non* philosophiques. On voit que la  
 notion de la vertu est innée à l'homme,  
 & qu'elle ne l'est pas; que l'homme est na-  
 turellement bon, & qu'il est naturellement  
 méchant; qu'il n'est naturellement ni bon  
 ni méchant &c. Ces antilogies ont chacune  
 leurs défenseurs parmi les gens du premier  
 ordre; le même homme les soutient alter-  
 nativement, & rien n'est plus curieux que  
 toutes ces variantes de nos illustres Sages. Le  
 Provincial produit ensuite l'indivisible & in-  
 variable vérité, & l'énonce avec un ordre  
 & une clarté digne d'elle. C'est ainsi qu'il

détermine l'état & la solution de la première question. „ Je ne chercherai pas à découvrir si l'oiseau qui doit un jour construire sa demeure, si l'araignée qui doit un jour ourdir sa toile, en ont déjà l'idée à l'instant où je les vois éclore ; mais je suis assuré qu'arrivés à l'époque où la nature les attend, l'un & l'autre sauront parfaitement ce qu'elle exige d'eux. C'est ainsi qu'à l'époque où je verrai les facultés intellectuelles développées dans l'homme, je ne douterai plus qu'il n'ait aussi cette même faculté que j'appelle *instinct moral*, parce qu'elle a cette rapidité de l'éclair qui prévient nos réflexions, cette force qui subjugué l'intelligence, dicte nos jugemens & les rend indépendans de toute discussion..... Cet instinct est dans vous, il y est malgré vous ; il est dans tous les hommes. Connoissez son auteur dans le Dieu qui n'a pas voulu même vous laisser ici le choix de la lumière ou des ténèbres, & remerciez sa bonté infinie, au lieu de disputer sur ses moyens. Connoissez un Dieu sage, qui vous débarrassant de tout cet appareil de principes, de longs raisonnemens, d'inductions, de conséquences, fait faire en un instant briller la vérité d'un éclat qui ne laisse pas même lieu au doute ; qui décide également le jeune homme & le vieillard, l'ignorant & le savant, le dernier des citoyens & le plus éclairé des magistrats. Quel seroit votre état & quel seroit celui de la société, si pour tendre la main à ce frère qui tombe, pour arrêter le glaive qui me-

„ nace un ami , pour éteindre le feu qui  
 „ dévore son habitation , pour réprimer la  
 „ calomnie qui outrage un bienfaiteur , il  
 „ falloit consulter & mes sens , & la loi , &  
 „ mes réflexions , peser dans la balance &  
 „ le pour & le contre , délibérer sur l'hon-  
 „ nête & l'utile , juger mon intérêt & celui  
 „ du public , ne parvenir à la pratique que  
 „ par les longs circuits d'une longue & pé-  
 „ nible théorie ? Non non ; il faut agir , le  
 „ secours est pressant ; la vérité n'arrive point  
 „ à pas comptés ; volez , elle a déjà frap-  
 „ pé , sollicité ; principes , conséquence ,  
 „ devoirs , tout est vu dans l'instinct : agis-  
 „ sez , la lumière vous inonde ; toutes vos  
 „ réflexions n'ajouteront pas à son éclat.  
 „ Laissez-là & Socrate & Platon , votre cœur  
 „ vaut mieux que leur école. Il a vu le be-  
 „ soin , il vous a dit la loi , & montré la  
 „ vertu toute entière , tandis qu'ils font en-  
 „ core à la chercher. Voilà ce que j'appelle  
 „ *instinct moral*. Vous ne le sentez pas ; je  
 „ vous plains , je ne conteste pas ; j'aime  
 „ mieux le suivre qu'argumenter ; il m'en  
 „ coûteroit trop de résister ; je ne veux pas  
 „ sur-tout d'une philosophie qui l'étouffe. „  
 On fait que c'est particulièrement J. J.  
 Rousseau qui a établi comme un principe  
 fondamental que *l'homme est naturellement  
 bon , aimant la justice & l'ordre*. Mais en  
 cela , comme dans presque toutes ses asser-  
 tions les plus favorites , il n'a pas manqué  
 de se réfuter vigoureusement. „ L'homme ,  
 „ dit-il , qui ne connoît pas la douleur ,  
 „ ne connoît ni l'attendrissement de l'hu-  
 „ manité , ni la douceur de la commiséra-

Emile  
 L. 2 & 4.

„ tion. Son cœur ne seroit ému de rien ,  
 „ il ne seroit pas sociable , il seroit un *monstre*  
 „ *pour ses semblables* „. Donc il faut  
 que l'homme ait souffert avant que d'être  
 bon ; donc , avant que d'avoir souffert , il  
 est très-naturellement méchant , & même  
 un monstre pour ses semblables. D'ailleurs ,  
 „ on ne plaint jamais dans autrui que les  
 „ maux dont on ne se croit pas soi-même  
 „ exempt „. C'est pour cela que „ *les rois*  
 „ *sont sans pitié pour leurs sujets , que les*  
 „ *riches sont durs envers les pauvres.* „

Helvétius voyant dans les écrits de Jean-Jacques cette double opinion , accuse encore ce philosophe de se combattre lui-même. La preuve du contraire fera qu'Helvétius assurément ne pense pas s'être aussi combattu lui-même ; & cependant qu'on lise ce qui suit. „ Malheur au prince qui se fie à  
 „ la bonté originelle des caractères ! Rouff-  
 „ feau la suppose , l'expérience la dément.  
 „ Qui la consulte , apprend que l'enfant noie  
 „ des mouches , bat son chien , étouffe son  
 „ moineau , & que sans humanité , l'enfant  
 „ a tous les vices de l'homme.... Le puis-  
 „ fant est souvent injuste ; l'enfant l'est de  
 „ même.... La manière uniforme d'agir de  
 „ ces deux âges a fait dire à M. de la Mo-  
 „ the : *c'est que déjà l'enfant est homme ,*  
 „ *& que l'homme est encore enfant* L'homme  
 „ de la nature est son propre boucher....  
 „ L'homme policé lui-même n'est-il pas  
 „ retenu par la crainte ? Il devient cruel ,  
 „ barbare. „

Ces incertitudes & ces contradictions s'évanouissent à la lumière de la religion & à

Helv. *De*  
*l'Homme*  
 t. 2 sect.  
 5. ch. 3 &  
 4 &c.

celle de l'expérience. „ Le desir de contra-  
 „ rier nos dogmes religieux peut seul évi-  
 „ demment rendre cette question problé-  
 „ matique. Je laisse ici à nos théologiens  
 Cat. phil. „ le soin de nous dire à quel point ce doute  
 t. 3. n. 449 „ seul les blesse , nous n'avons pas même  
 & suiv. „ besoin de leurs lumieres pour le résou-  
 „ dre. „

„ Que seroit-ce en effet qu'un être na-  
 „ turellement bon & vertueux ? Pour lui  
 „ donner ce titre , j'exigerois au moins qu'il  
 „ eût pour la vertu un penchant si bien dé-  
 „ cidé qu'il en coûtât toujours quelque  
 „ violence pour se livrer au vice ; que ja-  
 „ mais son plaisir ne se trouvât que dans  
 „ son devoir même , & son penchant que  
 „ dans la loi. Est-ce là ce que nous observons  
 „ dans la nature de l'homme ? ( dans les  
 \* 1 Janv. „ enfans & la jeunesse fut-tout ? \* ).... Et  
 1784, p. „ certes , si le vice contrarieroit les penchans  
 17. „ de l'homme , la plus foible tentation , le  
 „ plus vil intérêt , le plus léger plaisir l'en-  
 „ traîneroient-ils donc si souvent dans le  
 „ vice , tandis que les exhortations les plus  
 „ fréquentes , les motifs les plus pressans ,  
 „ les résolutions les plus fortes suffissent à  
 „ peine pour en retenir un petit nombre  
 „ dans les voies de la vertu ? Serions-nous  
 „ donc sans cesse obligés d'opposer un frein  
 „ à la jeunesse , & d'exhorter nos vieillards  
 „ endurcis à revenir au bien ? En coûte-  
 „ roit-il tant de corriger des habitudes ? Les  
 „ contracterions-nous si aisément ? Nous y  
 „ livrerions-nous par le seul plaisir de con-  
 „ trarier des penchans primitifs & naturels  
 „ pour la vertu ? Faudroit-il tant de soins

„ pour prévenir le vice par une heureuse  
 „ éducation ? Faudroit-il aux puissances,  
 „ des loix & des bourreaux, à l'Eglise un  
 „ enfer pour arrêter les crimes, en dimi-  
 „ nuer au moins le nombre, s'ils n'avoient  
 „ pas leur source dans les penchans de  
 „ l'homme ? Ah ! malheureusement la ques-  
 „ tion n'est que trop décidée. Nos préten-  
 „ dus sages ne l'auroient pas même pro-  
 „ posée, s'ils n'avoient fait ferment de se  
 „ trouver sans cesse en opposition avec la  
 „ vérité & la religion. „

*Nous reviendrons encore sur cet ouvrage.*



*Discours & motions sur les spectacles, par  
 M. M\*\*\*, membre de la Commune de  
 Paris. A Paris, chez Denné, 1789.*

**A**U milieu des désordres & des horreurs de l'anarchie, des séditions, des massacres & de la famine, menacés de nouvelles révolutions & de scènes peut-être plus terribles encore, les François ne cessent de s'occuper d'objets frivoles ou pernicious, & donner de nouvelles atteintes aux mœurs publiques dans le moment qu'elles seules pourroient remédier aux maux de la nation. L'auteur donne divers avis sur les moyens d'augmenter les agrémens des spectacles, & voudroit en même tems que les aristocrates fussent remplacés par des citoyens zélés & vertueux, que les fondemens de la monarchie fussent raffermis, que la population & les richesses de la capitale fussent préservées du danger qui les menacent &c. C'est comme

si on souhaitoit de ne pas se brûler quand on se jette au milieu des flammes. Réunir le luxe & le plaisir avec les mœurs républicaines dans un royaume aussi vaste que la France, c'est la chose impossible.

Peut-on prendre une idée plus juste de la fureur de l'histrionisme que dans le passage suivant ? C'est bien le cas de dire *tantumne furor* ? „ Quoi de plus révoltant ,  
 „ & de plus indigne d'un peuple policé ,  
 „ que ces especes d'émeutes qui ont sou-  
 „ vent lieu aux représentations des pie-  
 „ ces nouvelles ! Il est de fait que tel hom-  
 „ me qui s'est trouvé à la prise de la Bas-  
 „ tille , assure y avoir eu moins à souffrir  
 „ qu'au bureau de distribution des billets  
 „ de parterre , à l'opéra , le jour de la pre-  
 „ miere représentation d'*Iphigénie* , d'*Al-  
 „ ceste* , & même de *Tarare*. Combien , après  
 „ avoir lutté pendant plusieurs heures au  
 „ fatal guichet , contre la foule qui les pres-  
 „ soit en tous sens , sortent échevelés , les  
 „ yeux hagards , le visage en feu , leurs  
 „ habits déchirés , pour se précipiter dans  
 „ un autre tourbillon cent fois plus dange-  
 „ reux encore ! Voyez ces flux & reflux qui  
 „ agitent incessamment ces mêmes indivi-  
 „ dus , se précipitant de l'amphithéâtre à  
 „ l'orchestre , & de l'orchestre à l'amphi-  
 „ théâtre ! Suivez-les après le spectacle. C'est  
 „ en vain qu'ils se hâtent de regagner leurs  
 „ demeures ; un frisson glacial , causé par  
 „ la fraîcheur de la saison , de la nuit ou  
 „ du mauvais tems , a succédé à la sueur  
 „ dont ils étoient couverts il n'y a qu'un  
 „ instant. De-là , mille maladies qui em-

„ portent les plus foibles , & énervent fingulièrement la constitution de ceux-là même  
 „ qui , se fiant sur leurs forces & leur fanté , se font un amusement de courir les mêmes risques , chaque fois que l'occasion  
 „ s'en présente „. On peut conclure de-là quelles étranges commotions l'esprit & le cœur éprouvent aux spectacles , puisque les hommes corrompus les recherchent avec cette ardeur suicidé qui ne compte pour rien la fanté & la vie. (a)



Antiquitas Confessionis privatæ , ex vetustissimis tùm latinorum , tùm græcorum patrum scriptis , utriusque ecclesiæ præxi , euchologiis , atque conciliis deducta , & contra Eybelium , aliosque ejusdem impugnatorez ac hostes defensa. A Fulgentio Hüllinghoff. Minor. Conv. *A Munster* , chez *Aschendorf* , 1789 , in-12.

**P**ETITE brochure , qui rassemble d'une manière judicieuse & par des recherches exactes , tout ce qui a rapport au sacrement de pénitence , à la confession secrète , pratique antique & sainte qui avec la sanction divine , a l'avantage des meilleurs effets relativement à la société civile , comme les philosophes l'ont observé , & que le prou-

---

(a) Effets léthifères des théâtres , maladies , morts subites , écroulemens , incendies , massacres , &c. 15 Juillet 1789 , p. 452 , & autres cités *ibid.* toujours en rétrogradant , jusqu'en Mai 1781.

vent les regrets des protestans qui dans plusieurs pays ont cru devoir la rétablir. \*

\* 1 Dé-  
temb.  
1784, P.  
175.  
Cat. phil.  
à 501.

On fait qu'Eybel après avoir ébranlé la base de l'union catholique en combattant la primauté pontificale, a tourné ses efforts contre la confession. Et c'est contre lui que le P. Fulgence Hüllinghoff évoque l'autorité des Ecritures-Saintes, des conciles, des Peres, de la tradition, & du constant usage des chrétiens. Parmi les argumens d'Eybel il y en a qui paroîtront presque plaisans & plus propres à exciter le rire que dignes d'une réfutation sérieuse. Tel est celui qui établit que durant les premiers siècles la confession n'avoit pas lieu, puisqu'il n'y avoit pas de confessionaux dans les Eglises. Il pouvoit par la même raison prétendre qu'on ne communioit pas, puisqu'il n'y avoit pas de bancs de communion.

L'ouvrage est écrit avec beaucoup de modération & de sagesse. En réfutant son adversaire, l'auteur ne refuse pas de lui applaudir en certains points. Tel que celui de la trop grande facilité avec laquelle on absout des pécheurs invétérés. La jeunesse, l'ignorance, ou la mauvaise conduite des hommes auxquels on confie quelquefois cet imposant ministère, qui demande la science, la vertu, le zèle, l'expérience dans un degré supérieur, & qui, il faut l'avouer, par l'iniquité des tems est abandonné à beaucoup d'hommes ineptes ou corrompus.



---

*Abrégé de l'histoire ancienne de M. Rollin, par M. l'abbé Tailhié. Cinquieme édition, soigneusement revue, corrigée & augmentée d'une table géographique par l'auteur. Avec les figures & indices nécessaires. A Liege, chez J. F. Bassompierre, 1787. 5, vol. in-12.*

**D**ANS la triste métamorphose que l'histoire subit sous la main d'une multitude de barbouilleurs, qui s'occupent à en faire un dépôt de corruption & d'erreurs, on doit favoir gré aux hommes qui travaillent à conserver, à répandre, à reproduire sous différentes formes, à proportionner à tous les esprits, des ouvrages connus par la sagesse & la véracité des auteurs. Le mérite de cet *Abrégé* est assez connu. M. l'abbé T. n'a rien oublié de tout ce qui peut le rendre utile & agréable. Quant à l'édition de Liege, il suffit qu'elle répond parfaitement à la réputation des presses d'où elle sort.



## L'ARBRE POISON ET LA CALOMNIE,

## F A B L E.

Par M. de Fulvy.

**U**N jour dans l'île de Java  
 S'égara dame *Calomnie*.  
 Mourant de chaud, elle tombe affoiblie  
 Sous un arbre qu'elle trouva.  
 C'étoit l'arbre poison, abri fait pour la belle.  
 Point n'en mourut, car elle est immortelle.  
 Mais aux douleurs qu'elle éprouva,  
 Reconnoissant son gîte : *Ah ! monstre*, lui dit-elle,  
*Ici n'existes-tu que pour m'être fatal ?*  
*Que me veut cette péroneille ?*  
 Lui répondit le végétal,  
*Pourquoi m'abordes-tu ? Je ne cherche personne.*  
*Mon venin, circonscrit, n'agit qu'autour de moi,*  
*Le tien, malheureuse, empoisonne,*  
*Quelque loin que l'on soit de toi.*



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Septembre). Le grand-seigneur vient de faire du changement dans quelques-unes des principales places de l'administration. Le caïmacan, ou substitut du grand-visir durant son absence, a reçu sa démission le 19 de ce mois ; & il a été remplacé par Soliman-bacha, ci-devant commandant des forts sur le canal à l'entrée de la mer-noire. Comme cet officier est beau-frere de sa hauteffe, dont il a épousé la sœur, l'on n'a pas été surpris de sa nomination ; & l'on croit même, qu'il ne tardera point à monter à la premiere place du ministere. Il n'existoit à la charge du caïmacan renvoyé d'autre reproche, sinon de n'avoir pas assez pourvu à l'approvisionnement de la capitale : mais cette accusation même est si légère, qu'il est visible, qu'il a été déposé seulement pour faire place à son successeur, auquel à son tour il succede dans le commandement des châteaux. Un changement plus important encore, c'est la déposition du mufti, remplacé par Cherif-Zade, qui, revêtu déjà de la même dignité ecclésiastique sous le feu sultan Mustapha, & une seconde fois sous le regne du dernier sultan Abdul-Hamed, va la remplir pour la troisieme fois.

Un courrier expédié par le capitán-bacha, a fait cesser les bruits défavantageux qui avoient couru jusqu'ici dans la capitale sur les pertes que la flotte du grand amiral a dû avoir essuyées : ce courrier est venu, dit-on, annoncer un avantage signalé que quelques frégates détachées de la flotte avoient remporté à quelques lieues de Berezan, sur un nombre de chaloupes canonnières des ennemis, sorties d'Oczakow pour éloigner nos frégates des parages de cette place : le combat avoit été des plus vifs, & à la fin les Russes s'étoient vus obligés de se retirer avec perte de 4 chaloupes. S. H. a ordonné que l'officier porteur de cette nouvelle fût aussitôt revêtu du caftan, & cette cérémonie a eu lieu sur le champ. On s'attendoit à des détails plus circonstanciés & plus satisfaisans, & l'on s'imaginait qu'il étoit question de quelques vaisseaux pris ou coulés bas, lorsqu'on apprit avec surprise que la prétendue victoire se trouvoit réduite à une canonnade soutenue par des chaloupes contre des frégates, pendant laquelle les ennemis avoient perdu 4 de leurs chaloupes ; encore faut-il attendre la confirmation de cet avantage que le capitán-bacha a pu représenter comme il a voulu. Vers le 15 de ce mois, toute la flotte Ottomane se trouvoit à 15 lieues d'Oczakow dans une rade, appelée Košabey, formée par une rivière qui se jette dans la mer à l'occident de Berezan.

Il se trouve actuellement à Pera un étranger de distinction : c'est Mr. de Goertz, lieutenant-colonel & aide-de-camp de S. M. Prussienne. Mr. de Dietz, envoyé de la cour

de Berlin, l'a présenté à tout le corps diplomatique. Comme cet officier a déjà fait quelque séjour à Constantinople, mais sans se faire publiquement connoître, l'on croit qu'il a voulu garder *l'incognito* jusqu'à la réception de ses équipages, qui tardaient d'arriver. La curiosité ne paroît pas être le seul motif de son voyage.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Septembre). Le travail pour l'armée de la république n'est pas encore terminé, quoique la diete s'en occupe sans interruption. L'article du nouveau plan concernant l'artillerie fut l'objet de quelques-unes des dernières séances. Il fut décidé unanimement que ce corps seroit commandé par deux colonels, dont, l'un auroit le rang de général-major avec 12000 florins d'appointemens, & l'autre 10000, ainsi que tous les colonels.

M. Butrymowicz nonce de Pinsk, observa aux états, que par une loi de 1780, la république avoit assigné une somme de 30000 florins annuellement, destinée à fournir d'armes les arsenaux; & qu'au bout de huit années, lorsqu'on voulut savoir combien il s'en trouvoit, l'état qui fut présenté ne portoit que 1000 & quelques dizaines des pieces; il insista donc à ce que la chambre prît connoissance de cette malversation. Puis il ajouta :

» Quelle reconnoissance la nation ne doit-elle pas à S. M. le roi de Prusse, dont  
 » la magnanimité dicte la conduite qu'il tient  
 » envers nous ! Lui qui dans ce moment,  
 » a permis que nous fissions l'acquisition de

„ 30000 fusils dans ses états , dans les fa-  
 „ briques même qui en fournissent ses armées  
 „ invincibles , tandis que nous en avons  
 „ cherché vainement dans d'autres pays ; je  
 „ crois donc convenable , poursuivit le nonce  
 „ de Pinsk , que nous adressions nos merci-  
 „ mens à ce généreux monarque ». Les ma-  
 réchaux de la diete promirent de donner à  
 la commission de guerre des instructions à  
 ce sujet , & de lui enjoindre de les remplir.  
 Quant à l'emploi des 30000 florins destinés  
 pour les arsenaux , la députation établie pour  
 examiner la gestion du département de guerre  
 supprimé , rendra compte aux états de l'u-  
 sage qui en a été fait. On décida ensuite que  
 le régiment des Pontoniers , composé de qua-  
 tre compagnies , & qui est toujours attaché  
 à la commission du trésor , resteroit tel qu'il  
 est actuellement. Le grand maître d'artillerie  
 de Lithuanie motiva à cette occasion que ,  
 puisque le corps de l'artillerie devoit être au-  
 gmenté , & que chaque bon artilleur savoit  
 jeter des pontons , le régiment des ponton-  
 niers ne seroit plus utile. Après avoir fini  
 ce qui concernoit l'armée de la couronne ,  
 on passa à celle de Lithuanie qui fut réglée  
 par l'unanimité ; on stipula seulement que les  
 instrumens nécessaires au corps du génie de  
 cette armée , seroient fournis par le trésor &  
 non par les officiers.

Ce fut dans la même séance que M. Berno-  
 wicz nonce de Nowogrod , offrit à la répu-  
 blique , au nom du prince Radziwill Pala-  
 tin de Vilna , un régiment d'infanterie dont  
 chaque bataillon aura deux pieces de canons  
 de fonte ; il ajouta à cette offre les deux con-

ditions suivantes : que ce corps portera le nom de Radziwill , & qu'il aura ses quartiers , en tems de paix , dans le Palatinat de Nowogrod.

Cette proposition mise *ad deliberandum* fut rappelée dans les séances du 15 ; & les états furent de nouveau priés , au nom du prince , d'accepter son offre généreuse , ajoutant que le régiment promis seroit sur pied au 1 du mois de Mars prochain , & qu'il en seroit alors donné avis à la commission de guerre , pour qu'elle prît les mesures convenables tant pour faire la revue , que pour régler la paye de ce régiment. Quelques membres de la diete , observerent que les frais que coûteroit l'entretien de ce corps , pourroient empêcher l'érection des régimens ordonnés par la loi ; mais les états ont pourvu à cet inconvénient , en décidant qu'ils acceptoient l'offre du prince Radziwill , au lieu du régiment qu'on avoit ordonné de lever actuellement en Lithuanie.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (le 10 Octobre). Les nouvelles que nous recevons depuis quelque tems de Finlande , ne nous annoncent que des revers essuyés successivement par nos troupes. Par le dernier courier , arrivé de cette province , nous avons reçu l'avis , que les Russes ont attaqué nos batteries près de Ramsh à l'entrée du Baréfund. Nos troupes se sont défendues avec le plus grand courage. Une galere fut maltraitée au point , que ne pouvant plus servir , on fut contraint de la brûler , & une chaloupe fut coulée à fond.

Les canons de la batterie furent jettés dans la mer ; après quoi nos gens , dont il y en eut deux de tués , se retirèrent en bon ordre à Stornby , où se trouvent nos vaisseaux de transport. Le général Armfeld étoit déjà en marche pour amener un renfort au général Stedingk , mais il fut rappelé & ses soldats détachés pour escorter un transport de munitions & de vivres à Inge , d'où ils ont été conduits plus avant dans l'intérieur de la province.

Le procès du contre-amiral Liljehorn a été terminé , mais on ne fait pas encore quelle a été sa sentence. Le conseil de guerre a prononcé sur le général Caulbar ; il a été condamné à être fusillé & la sentence a été confirmée par le roi ; cependant on croit encore qu'il obtiendra son pardon.

Le roi vient de négocier dans l'électorat de Hanovre , un emprunt de quelques cens milliers de florins à quatre & demi pour cent. Cette circonstance prouve de plus en plus l'intérêt que prend l'Angleterre à nos affaires.

#### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 20 Octobre*). On assure que le prince de Prusse , héritier de la couronne , épousera une de nos princesses. On ajoute qu'une des princesses de Prusse est destinée à S. A. R. le prince de Galles. On dit que le duc de Glocester , frere du roi , fera nommé vice-roi d'Irlande. — Nos politiques prétendent que l'Angleterre ne peut regarder d'un œil indifférent l'agrandissement des deux cours impériales & ne permettra pas que la Suède soit écrasée. Ils ajoutent que la Prusse

est armée ; que la Hollande se prépare & que l'Angleterre ne manquera pas de se joindre à ses alliés pour maintenir l'équilibre. Elle ne laissera pas échapper , disent nos nouvelles , le moment favorable de devenir l'arbitre de l'Europe.

Deux bâtimens sous pavillon Russe , croisent depuis quelque tems dans les parages qui avoient l'Angleterre , dans l'intention d'enlever les navires Suédois. Quoiqu'ils soient autorisés à croiser par une commission de l'impératrice de Russie , comme ils arborent communément d'autres pavillons que le sien , & que leurs équipages sont en grande partie composés d'Anglois , on les traitera , s'ils sont pris , comme des pirates. Ils ont abordé plusieurs navires venant de France & de Portugal , auxquels ils ont proposé de leur acheter des provisions & des vins. Mais les traites qu'ils présentent , ayant été refusées , ils se sont presque toujours fait donner ce qu'ils demandoient sans rien payer. L'amirauté a donné des ordres pour les arrêter par-tout où on les trouvera.

DE LA BAIE DE HONDURAS (*le 12 Juin*). Nous sommes réduits à une situation fort désagréable , tant par la perte de nos plantations que les Espagnols sont occupés à abattre , que par l'abolition de notre justice qu'ils disent être contraire à l'article 7 des conventions : le colonel Despard , notre surintendant , vient d'établir un plan de police civile & militaire , dont le peuple n'est pas satisfait , & ces changemens font craindre des suites fâcheuses.

KINGSTON (*le 18 Juillet*). Les officiers

des droits se font saisis d'un vaisseau Espagnol, ayant à bord 125,000 écus, sous prétexte qu'il avoit négligé quelques formalités dans sa déclaration. Les Espagnols de Cuba soutiennent que, quoique suivant la loi à la lettre, la prise du vaisseau fût juste, on s'en est saisi contre l'esprit réel de la loi & de la justice, en considération que c'étoit une riche prise. Cette rapacité des officiers des droits sera nuisible à notre commerce, & nous en avons déjà les preuves par un autre vaisseau Espagnol, destiné pour notre port, qui avoit à bord 40,000 écus & d'autres effets de valeur, & qui ayant appris qu'un vaisseau de sa nation avoit été saisi, changea sa route & se rendit aux îles du vent. D'une autre part, plusieurs Nègres s'étant réfugiés à l'île de Cuba, le gouverneur a fait refus de les rendre. Il est à désirer que ces contestations soient terminées à l'amiable.

### I T A L I E.

ROME (le 6 Octobre). Le cardinal Buoncompagni a donné sa démission non-seulement de la secrétairerie d'état, mais de toutes les autres présidences entre autres de l'hydrostatique de Bologne, qui a été conférée au cardinal Levizzani. — Le 1 de ce mois on a affiché l'édit qui diminue les prix de l'huile, du savon, & qui fixe celui de la chair de porc. Le soir nous avons vu arriver neuf voitures remplies de voyageurs François qui gardent l'*incognito*. Le duc d'Yorck, le cardinal de Bernis ont supprimé une partie de leur train, vendu un bon nom-

bre de leurs chevaux, parce qu'ils ne reçoivent plus de France 50 à 60 mille scudis de rentes. — Le duc de Rignano, prince d'Acquasparta, le même dont le mariage a fait tant de bruit, il y a quelques années, a été arrêté & conduit au château de Saint-Ange : on le dit coupable de plusieurs délits.

FLORENCE (*le 2 Octobre*). Le 30 du mois dernier, à 11 heures du matin, nous avons ressenti ici une légère secouffé de tremblement de terre. Vers la même heure, il y en a eu une à Borgo-di-San-Sepolcro, qui a duré 2 minutes, avec tant de violence, que la moitié du dôme en a été ruinée, plusieurs autres églises ont été fort endommagées, ainsi qu'un grand nombre de maisons; la plus grande partie du palais Prétorien s'est écroulée. Les prisons ont été crevassées au point que les prisonniers ont pu s'évader. Les habitans n'ont eu que le tems de se sauver à la campagne. On dit qu'il y a eu 2 personnes tuées & 11 grièvement blessées. A 5 lieues de Borgo-di-San-Sepolcro, dans l'état de l'Eglise, la terre s'est entr'ouverte en différens endroits; 30 maisons d'un village ont été englouties & le reste a été renversé. Il y a péri plus de 1000 personnes. On exagere peut-être; mais il est certain qu'il est arrivé beaucoup de malheurs. Nous craignons de recevoir des nouvelles très-affligeantes du côté de Città-di-Castello, où l'on a vu s'élever beaucoup de poussière & de fumée. (a)

---

(a) Le même paroxysme a éclaté derechef à Lisbonne, où l'on a ressenti, dans la nuit du

MILAN (le 5 Octobre). Après avoir séjourné peu de tems en cette ville, le prince de Condé & le duc de Bourbon, son fils, sont partis d'ici le 24 du mois passé avec une suite d'environ 40 personnes, pour se rendre à la cour de Turin, où Mgr. le comte d'Artois se trouve déjà depuis quelque tems, & où ce prince a été reçu avec tout l'accueil, que pouvoient lui promettre les liens du sang & de l'amitié. Il paroît, qu'à l'exception du prince de Conty, qu'on dit se tenir à Bruxelles, les princes de la maison royale de France, que la révolution du mois de Juillet dernier a fait sortir du royaume, se réuniront à la cour de Sardaigne; & le même matin du 24 nous vîmes arriver ici les deux princes, fils de Mgr. le comte d'Ar-

16 au 17 Août, deux secouffes, accompagnées d'un bruit souterrain; qui cependant ne firent pas de dégats. — On écrit de Schalholt, en Irlande, ce qui suit. „ Le 10 Juillet, à sept heures & demie du matin, nous avons éprouvé ici une „ violente secouffe de tremblement de terre qui „ a fait écrouler beaucoup de maisons. Plusieurs „ grandes montagnes se sont fendues, & la terre „ s'est entr'ouverte en différens endroits. Il s'y „ est formé des crevasses très-profondes, qui „ ont jusqu'à 6 pieds de large. Le grand lac de „ Thingvallevate, qui a 8 à 10 milles de tour, „ a quitté une partie de son ancien lit, pour „ s'en former un nouveau vers le sud-est. On „ voit jaillir de l'eau bouillante des ouvertures „ qui se sont faites dans plusieurs rochers. Depuis le 10 jusqu'au 15, les secouffes se sont „ succédées avec tant de rapidité, qu'à peine „ pouvoit-on compter 5 minutes de l'une à l'autre. La plupart des habitans campent encore „ sous des tentes. „

tois , qui continuerent également hier leur voyage pour Turin.

## P A Y - S B A S .

BRUXELLES (*le 22 Octobre*). Le gouvernement a fait publier une ordonnance de l'empereur & roi , composée de V articles dont voici le précis. Par le 1er , tous les habitans des villes & du plat-pays , de quelque rang ou condition qu'ils puissent être , auront à donner en 24 heures , aux magistrats & gens de loi de leurs domiciles respectifs , une déclaration par écrit , du nombre & de la qualité des armes à feu quelconques , ainsi que des munitions en poudre , balles , cartouches , &c. , qui pourroient être en leur pouvoir , & à s'en dessaisir entre les mains des officiers soit civils ou militaires qui leur en demanderont la délivrance , à peine d'être réputés & poursuivis comme complices & auteurs de sédition. Art. II. Dans l'article précédent , sont comprises les corporations qui possédroient des armes & munitions , quelconques , ainsi que les négocians & marchands qui en font trafic en gros ou en détail. Art. III. Tout habitant du pays , sujet ou étranger , qui , ayant quelque connoissance d'un complot contre l'autorité de Sa Maj. ou contre la tranquillité publique , ne le dénoncera pas sur le champ , sera traité & puni comme complice. Art. IV. Tous ceux qui dans le cas de quelque émeute ou soulèvement , seront pris les armes à la main , seront sur le champ punis de mort , sans autre forme de procès. Art. V. Il est ordonné à tous ab-

bés, nobles & membres du tiers-état, qui se font absentés, pour quelque cause que ce puisse être, de rentrer dans le pays sous huitaine, à peine contre les abbés de bannissement perpétuel de toutes les terres de la domination de Sa Maj.; contre les nobles & les membres du tiers-état, de pareil bannissement, avec confiscation des biens, & d'être de plus à jamais inhabiles à toute succession, &c. &c.

On dit que c'est la découverte d'un projet destructeur qui a donné lieu à cette ordonnance. On a arrêté un si grand nombre de personnes, que les prisons ne suffisant plus, on a dû y suppléer les caves de la chambre des comptes. Parmi les personnes arrêtées, on compte M. Linguet, le précepteur & le Suisse du duc d'Uffel, l'ingénieur Fusco qui a été conduit à Vienne &c.

Une autre ordonnance ôte aux abbés & religieux des monasteres de Tongerlo, de St. Bernard, d'Affigem, Gembloux, Villers, Vlierbeeck, Ste. Gertrude, St. Michel, Diligem, Grimberghe, Everbode & Heyfsem, toute administration, régie & direction du temporel, & établit à leur place des administrateurs économes.

Depuis que les troupes Autrichiennes ont fait une irruption dans le pays de Liege, pour en déloger les Brabançons, on ne parle plus guere ici de l'armée des émigrans. Voici ce qu'on en lit dans la gazette de Cologne. n. 85. Art. de Maestricht, du 20 Octobre.  
 » Le comité des patriotes Brabançons, qui  
 » étoit venu ici de Hasselt depuis l'apparition des troupes Autrichiennes, est parti

„ pour Tilbourg , gros bourg du Brabant  
 „ Hollandois près de Breda , où il fixera  
 „ sa résidence. Il en est cependant resté ici  
 „ quelques membres pour attendre l'arrivée  
 „ d'un renfort de 200 hommes qui vient  
 „ de Namur. Le nombre des émigrans est  
 „ encore très-considérable. On dit qu'il en  
 „ arrive tous les jours plus de 100 à Haf-  
 „ felt. On fait monter à plusieurs centaines  
 „ le nombre de ceux qui sont partis d'An-  
 „ vers & de Malines ; la plupart sont ar-  
 „ tifans ; beaucoup de paysans les accom-  
 „ pagnent. L'uniforme des patriotes est bleu  
 „ & blanc. Ces jours derniers , on a vu ar-  
 „ river ici pour eux 2 chariots , chargés  
 „ de caisses de tambours , de drapeaux &c.  
 „ Les chefs de l'armée soi-disant patrioti-  
 „ que promettent 14 sols par jour à tous  
 „ ceux qui voudront se ranger sous leurs  
 „ étendards , ainsi qu'il apert par un avis  
 „ imprimé , dont des milliers d'exemplaires  
 „ ont été répandus sur les chemins publics.  
 „ Voici la copie littérale de cette pièce :  
 „ De la part du comité patriotique Bra-  
 „ bançois de Hasselt , pays de Liege.

„ *On fait savoir à tous bons patriotes qui ont*  
 „ *à cœur la Ste. religion romaine , catholique &*  
 „ *apostolique , & leurs chers droits fondamentaux*  
 „ *de leur patrie , que ledit comité engage des*  
 „ *gens de bonne volonté , qu'on leur donne par*  
 „ *jour quatorze sols , argent de Liege , & que cha-*  
 „ *cun sera promu selon ses mérites & bravoure.*  
 „ *& de plus qu'on y trouve tout ce qui est néces-*  
 „ *saire pour l'expédition , afin de recouvrer la li-*  
 „ *berté selon nos loix. ,*

La gazette de Leyde , n. 85 : ajoute.  
 „ L'on écrit d'Oirschot , gros bourg dans

» la Mairie de Bois-le-Duc , en date du  
 » 15 Octobre , que trois Brabançons y étant  
 » arrivés avoient demandé des quartiers pour  
 » 5 à 6 cens hommes ; ce que la muni-  
 » cipalité leur ayant accordé , ceux-ci les  
 » suivirent bientôt , accompagnés de plu-  
 » sieurs charettes avec des armes & quel-  
 » ques tonneaux de poudre , qui furent d'a-  
 » bord expédiés pour Tilbourg. Ce corps ,  
 » qui repartit d'Oirschot le 11 Octobre ,  
 » annonça , qu'il y viendroit bientôt en-  
 » core 2000 de leurs compatriotes , dont  
 » réellement il en vint peu après 350 au-  
 » tres , qui , comme les premiers , disoient  
 » avoir leur rendez-vous à Breda , mais qui  
 » néanmoins prirent la route de Tilbourg :  
 » ils rapportèrent , que , pour suivis jusqu'aux  
 » frontieres par des troupes impériales , 4  
 » de leur corps avoient été tués par ces  
 » militaires. Mercredi 14 il vint encore à  
 » Oirschot une centaine d'habitans de Na-  
 » mur. Il est certain , que l'émigration des  
 » provinces Belghiques est très-considérable ;  
 » & l'on dit , qu'en un seul jour il en est  
 » sorti plus de 900 de Malines , dont il y  
 » avoit 400 chapeliers. Ils sont partagés  
 » en différentes compagnies sous les noms  
 » & les drapeaux des confréries , que l'em-  
 » pereur a supprimées dans les Pays-Bas. »

La même gazette rétracte diverses cir-  
 constances de l'article concernant les affai-  
 res Belghiques , que nous avons inféré dans  
 le dernier Journal en avertissant qu'il ren-  
 fermoit *plusieurs inexactitudes* : Car ni le  
 duc d'Arenberg , ni le cardinal-archevêque  
 se sont trouvés à Breda. La feuille de Herve

redresse aussi quelques erreurs contenues dans une lettre de Louvain que nous avons également rapportée, p. 316; entr'autres la qualité de *généralissime* donnée à M. le général Schnöder. — Dans la gazette de Cleves on lit cet article remarquable. „ Sur „ les informations que nous avons prises à „ la source, touchant les bruits d'un camp „ près de Maestricht ou d'un cordon, il „ nous a été répondu : *qu'il n'avoit jamais „ été question d'un pareil projet; & qu'un „ simple objet de tenue & régime militaire „ avoit pu donner lieu parmi les gens peu „ instruits, aux bruits absurdes qui ont cou- „ ru, & qu'on a répandus chez l'étranger.* „

LA HAYE (le 21 Octobre). Mgr. le prince héréditaire d'Orange est revenu ici avant-hier en parfaite fanté de la tournée, que S. A. a faite en Allemagne, particulièrement dans les états, qu'y possède Mgr. le Stadhouder, son pere. Hier matin, elle a fait la visite d'usage à M. le président des états-généraux & aux principaux ministres de la république.

Le 9, le college de L. N. P. les Sgrs conseillers députés de L. N. & G. P. les Sgrs états de Hollande & de Westfrise ont prononcé sentence, contre J. H. de Villates, détenu ici depuis le 4 Septembre 1788 dans les prisons de la cour de Hollande; en vertu de laquelle sentence qui répand beaucoup de jour sur la conspiration ourdie, il y a deux ans, contre la maison d'Orange & la constitution de l'état, il est déclaré déchu de son emploi comme secrétaire de la chambre des masses insolubles, à Amsterdam, en outre

parjure ainsi qu'infâme & inhabile à remplir aucun poste ou emploi dans la province de Hollande & de Westfrise ; de plus condamné à être enfermé, à ses propres frais, en lieu de sureté dans cette province pendant l'espace de 25 ans, après lesquels il sera banni à perpétuité de la province de Hollande & de Westfrise, sans pouvoir y revenir sous peine de plus forte punition, en outre condamné à déchirer des récépissés imprimés, distribués *au nom des états-généraux à Bruxelles*, signés par lui comme par ordre desdits états : enfin condamné aux frais de justice. Autant qu'on a pu entendre la lecture de ladite sentence, prononcée en présence d'un grand nombre d'auditeurs, les principaux griefs à la charge dudit J. H. de Villates sont une suite de délits contre la constitution, qu'il avoit toutefois, suivant le formulaire usité, juré de maintenir ; comme d'avoir correspondu avec des personnes fugitives du pays & actuellement retirées dans le Brabant, notamment pour les aider dans la levée d'un corps d'infanterie & de cavalerie, qui devoit être soutenu de troupes étrangères & exciter avec leur secours une révolution dans le pays, sur-tout à Amsterdam, Rotterdam, Harlem & La Haye ; de plus, d'avoir acheté les armes de l'équipage dudit corps ; d'avoir négocié de l'argent, au moyen de récépissés, au nom des conseillers députés & pour le compte de L. H. P. *les états-généraux résidant à Bruxelles* ; enfin, d'après la teneur de la sentence, il apert qu'on a trouvé au coupable des piéces fort remarquables tant concernant

cernant les forces de la garnison & de la milice bourgeoise de cette résidence, que touchant la situation des postes & des gardes.

### A L L E M A G N E.

**VIENNE** *le* (10 *Octobre*). Belgrade est à nous depuis le 7 de ce mois ; ainsi , en moins de 25 jours notre armée a passé une grande rivière , fait les approches & les ouvrages pour assiéger une forteresse célèbre , pris d'affaut ses principaux fauxbourgs , & forcé la garnison de la citadelle à capituler. Il est peu d'exemples d'un succès aussi rapide. Voici la raison d'un succès si rapide. Le général Laudon , selon sa promesse & ses dispositions , avoit fait depuis quelques jours un feu d'enfer , & tellement d'enfer qu'il brûloit tout , que la forteresse de tout côté n'offroit qu'un aspect enflammé. Le bacha-commandant déconcerté (on peut l'être à moins) , fit offrir aussi-tôt la capitulation , mais demanda 14 jours avant de rendre la place. Le général Autrichien ne donna que six heures , & promit de recommencer alors son feu avec encore plus d'activité , & il auroit tenu parole. Mais le Turc qui n'étoit pas d'humeur à l'essuyer une seconde fois , fit de plus mures réflexions , & capitula enfin aux conditions de rendre immédiatement la citadelle , de laisser aux vainqueurs tous les magasins , armes , munitions , bagages , se réservant seulement pour la garnison de n'être point fait prisonniere de guerre , & de pouvoir fortir , mais désarmée. 30 mille hommes sont en conséquence sortis de la place sans armes ni bagages.

Ce grand succès a été suivi peu de jours

après d'un avantage considérable remporté par le prince de Hohenloe contre un bacha commandant un corps de dix mille hommes.

On mande que le baron de Rouvroÿ, général d'artillerie, est mort d'une fièvre, dans le camp devant Belgrade. C'est le général Joseph Colloredo qui le remplace.

BERLIN (*le 3 Octobre*). Après demain, 5, le roi est attendu de retour de Rheinsberg. On dit que le prince Henri viendra passer l'hiver ici. — L'exportation des grains vient d'être rigoureusement défendue. On mande que le régiment qui étoit à Friedland, a dû aller renforcer notre cordon sur les frontières de la Pologne. On assure qu'il a été envoyé ordre à plusieurs autres régimens de se tenir prêts à marcher au premier signal.

LIEGE (*le 24 Octobre*). Le recès passé par les trois corps d'états sur les points fondamentaux, est de la teneur suivante.

*En l'assemblée de messeigneurs des trois états du pays de Liege & Comté de Looz, tenue le 12 Octobre 1789.*

Messeigneurs, ayant d'après la paix de Fexhe & celle des Vingt-Deux, lesquelles ils reconnoissent dans toute leur pureté, conféré & délibéré sur les points fondamentaux de la constitution de ce pays, ont arrêté :

Que le pouvoir de porter des loix générales quelconques, soit en matiere de justice, soit en matiere de police, réside dans le sens du pays, qui est formé par le consentement uniforme des trois états, & que ces loix doivent être sanctionnées par S. A., en y donnant son mandement exécutoire.

Que les villes & communautés jouiront toujours du droit de faire, pour leur bien-être par-

ticulier & leur économie particulière, telles loix, ordonnances, ou réglemens qui ne seront pas contraires aux loix générales des trois-états faites & à faire.

Que le consentement uniforme des trois-états, est aussi absolument nécessaire pour la validité de tout acte d'aliénation & d'échange, de quelque partie ou portion du territoire & d'aveu de ses limites, ainsi que de tout traité ou pacte avec une puissance étrangere; de même que de toute reconnoissance des prétentions quelconques, à charge du pays, ou d'aucun de ses endroits, en faveur de qui que ce puisse être.

Mesdits seigneurs déclarent en outre, de ratifier, comme ils ratifient, ultérieurement, la réintégration des bonnes villes & des communautés du pays, dans leurs droits de choisir leurs magistrats & représentans : de ratifier, comme ils ratifient pour toujours, l'abolition de l'impôt de 40 pattars, relativement à leurs recès sous les dates respectives.

De ratifier, comme ils ratifient, l'abolition des exemptions pécuniaires, & l'égalité dans les contributions, relativement à leurs recès sous les dates respectives.

Et en conséquence de la capitulation de S. M. l'empereur régnant, toute espèce de privilege exclusif sera proscrite; suppliant très-humblement S. A. d'agréer leur présente résolution, & de la confirmer de son autorité principale.

Ce recès ayant été envoyé à S. A. pour en obtenir la sanction, ce prince a fait la réponse que voici.

*„ Messieurs, j'ai reçu votre dépêche du 13 du courant; j'y vois avec sensibilité & regret, l'esprit, la violence & la peur, qui dominent dans toutes les délibérations qu'on prend à Liege, ce qui justifie de plus en plus la nécessité du parti que j'ai pris, de me tenir éloigné de ma résidence ordinaire. Je sais que le recès de mon état-primaire m'envoyé, n'a pas été arrêté par la majorité des suffrages des capitulaires, chose absolument nécessaire dans les*

affaires de la plus haute importance , au regard desquelles il ne peut suffire que quelques membres présens décident des questions majeures, sans le concours de ceux qu'on a forcés de s'absenter. Tout cela considéré, & eu égard au mandement émané par l'auguste chef de l'empire, en date du 27 Août dernier, par lequel S. M. me prescrit la marche, dont je ne puis m'écarter en qualité de vassal, je ne vois pas qu'il puisse s'agir de donner aucune sanction à ce qui se fera à Liege, si long-tems qu'on n'y aura pas rétabli l'ordre, la constitution, la paix & la sûreté publique & particuliere, & avant que mes trois états ne soient légalement composés & assemblés. Je prie Dieu qu'il veuille bien vous aviser & avoir en sa sainte garde. Je suis, &c. »  
 (étoit signé) L'évêque-prince de Liege.

Le mandement déhortatoire décrété par les princes directeurs du cercle du Bas-Rhin & de Westphalie, ayant été infinué à la première capitale & aux autres villes du pays; une députation des trois-états, composée des seigneurs comte Charles de Geloës, comte de Berlaymont de Bormenville, & de Bailly, député de Fosse, a été envoyée vers les ministres du Haut-Directoire à Aix-la-Chapelle; ainsi qu'une seconde députation du tiers-état & du conseil de la cité. M. de Fabry, bourg-mestre régent, a été envoyé par l'état-tiers & la régence de la cité vers Sa Maj. Prussienne, pour implorer la puissante protection de ce monarque.

Il est douloureux que parmi les peuples qui réclament contre l'abus du pouvoir, il en est qui jouissant de toute la liberté sociale & vivant sous le gouvernement le plus humain, se portent néanmoins à des murmures & à des excès qu'une sage politique ne sauroit trop tôt réprimer. C'est le cas où

font les habitans de Stavelot , dont un ju-  
dicieux écrivain a parlé en ces termes. » J'ad-  
» mire avec transport , les efforts courageux  
» de différens peuples pour recouvrer leur  
» liberté , des droits inaliénables , & pour  
» terrasser le plus révoltant esclavage ; mais  
» cet esclavage regne-t-il dans le pays de  
» Stavelot ? Non , il est certain qu'il n'y a  
» pas de peuple en Europe qui soit plus  
» libre , qui paye moins d'impôts. Chaque  
» mairie se cottise selon sa rédevance ; plu-  
» sieurs communautés , qui sont sans dettes ,  
» ne paient rien , ou très-peu de chose ,  
» le commerce y jouit de toute l'aifance  
» possible ; les entraves , les gênes y sont  
» totalement ignorés. Il est libre à tout fu-  
» jet de faire tel commerce , d'y ériger telle  
» fabrique que ses talens & ses fonds lui  
» permettent. Le souverain ne retire de ses  
» sujets que deux mille écus annuellement ,  
» encore est-ce par forme de don gratuit ,  
» avec l'obligation de faire poursuivre tous  
» les criminels , & les faire exécuter à ses  
» fraix. Le revenu principal du souverain  
» provient des biens fonds qui lui appar-  
» tiennent. Il est vrai qu'il jouit des droits  
» de Herftout & de morte-main sur certai-  
» nes pieces de bien-fond ; mais les déten-  
» teurs de ces biens ne paient en revanche  
» aucune dîme , d'ailleurs les princes sou-  
» verains de ce pays tiennent si peu à ces  
» droits , qui sans doute se ressentent de la  
» barbarie des siècles passés , qu'ils en aban-  
» donnent le mince produit à leur inspec-  
» teur. Mais qu'on le demande au prince  
» regnant avec tout le respect qui lui est

» dû , & sa bienfaisance m'assure qu'il se  
 » croira heureux de faire à son peuple le  
 » sacrifice des droits de Herftout & de main-  
 » morte. Les deux monasteres de Stavelot  
 » & de Malmedy composés d'hommes éclairés  
 » & peu entichés de certaines presta-  
 » tions qui leur sont dûes à de justes titres,  
 » s'en départiront également volontiers ,  
 » moyennant qu'on le leur demande hon-  
 » nêtement , fans s'afficher par des extra-  
 » vagances. »

On ne peut qu'applaudir au mandement sévère que la chambre de Wetzlar a fait émaner contre ces mécontents , mandement dont la publication a été accompagnée d'une déclaration de l'abbé prince , pleine de bonté & de sollicitude paternelle.

MUNICH (*le 16 Octobre*). L'électeur a nommé vice-président du conseil de guerre le prince Frédéric-Guillaume d'Isenbourg , lieutenant-général commandant en chef le cordon militaire. S. A. S. a augmenté nouvellement son armée , qui doit être portée à 30 régimens , savoir , 20 régimens d'infanterie , dont 4 régimens de grenadiers ; 2 régimens d'infanterie légère ou de chasseurs & 14 de fusiliers ; 8 régimens de cavalerie , dont 2 de cuirassiers , 4 de chevaux-légers & 2 de dragons , enfin un régiment d'artillerie & un de garnison. Chaque régiment d'infanterie sera composé de 2 bataillons , chaque bataillon de 4 compagnies , chaque compagnie sur le pied de paix ordinaire sera de 150 hommes , sur le pied de paix augmenté de 168 , & sur le pied de guerre 380. Toutes ces dispositions sont énoncées

dans une ordonnance militaire émanée le 18 du mois dernier.

Suite des *Observations importantes pour la maison Palatine de Deux-Ponts.*

„ Il n'a pas dépendu d'eux de déroger à la supériorité territoriale, & aux droits régaliens dont ces états jouissoient anciennement, en vertu des loix & de l'observance de l'Allemagne. Ces droits étoient la propriété de ces états; ils n'ont pu être aliénés sans leur consentement, & la France elle-même a reconnu par la suite la nécessité de transiger avec eux sur leur exercice, tout comme elle a transigé par la paix de Westphalie avec la maison d'Autriche, sur la souveraineté des terres que ces archiducs avoient possédées dans la haute Alsace.

La paix de Ryswick a mis le sceau à ce contrat du droit des gens; en agréant d'ailleurs le système des réunions, relativement aux lieux occupés par la France en Alsace, elle excepta de cette règle générale tous les districts que les plénipotentiaires du roi avoient compris dans leur liste des réunions touchant l'empire, & elle ordonna, quant aux autres, que leurs possesseurs seroient rétablis & maintenus dans la jouissance de tous les droits, revenus & bénéfices quelconques, qui leur avoient appartenu avant les réunions.

C'est à l'abri de cette double égide, que reposent les droits des seigneurs territoriaux d'Alsace: c'est à son ombre que la sérénissime maison Palatine de Deux-Ponts a conservé jusqu'ici dans cette province ses droits régaliens, sa juridiction, ses rentes & ses revenus: les lettres patentes du roi, qui les lui confirment, & qu'on s'efforce de représenter comme de simples monumens de la munificence royale, comme des faveurs arrachées par le crédit ou par l'importunité; ces lettres patentes ne sont en effet que le résultat des différens traités que les princes Palatins, ducs de Deux-Ponts, ont conclus avec S. M. pour l'exécution du traité de Westphalie.

Cette auguste vérité paroîtra dans tout son éclat si l'on veut bien se donner la peine de passer en

revue les différentes terres, districts & bailliages que la sérénissime maison Palatine de Deux-Ponts possède aujourd'hui en Alsace.

Les bailliages de Cléebourg, de Guttenberg & de Bischwiller, sont incontestablement d'anciennes appartenances & dépendances du duché de Deux-Ponts. Or, ce duché est nommé le premier dans la liste des réunions touchant l'empire, exhibée par les plénipotentiaires du roi, au congrès de Ryswick, & le traité de Ryswick, lui-même, a ordonné très-expressement (art. IX) que le duché de Deux-Ponts, libre & dans son entier, devoit être restitué au roi de Suède, en qualité de comte Palatin du Rhin, avec toutes ses appartenances & dépendances, & les droits dont les comtes Palatins & ducs de Deux-ponts avoient joui, ou pu jouir conformément à la paix de Westphalie, en sorte, que tout ce que la couronne de France avoit prétendu jusqu'alors sur ce duché, en tout ou en partie, sous quelque titre que ce fût, revint de plein droit à S. M. Suédoise & à ses héritiers, comtes Palatins du Rhin. La soumission absolue que M. le duc de Deux-Ponts a faite de ces trois bailliages à la France, a donc été libre & volontaire, & les lettres patentes de 1780, qui confirment à ces princes ses droits, ses rentes & ses revenus dans les bailliages de Guttenberg & de Bischwiller, ainsi que celles encore non enregistrées, qui confirment à S. A. S. ses droits, ses rentes & ses revenus dans le bailliage de Cléebourg, en vertu de la convention du 15 Novembre 1786, ne sont pas une simple faveur du roi, mais un monument de sa justice & un effet de la fidélité avec laquelle S. M. remplissoit les engagements Synallagmatiques qu'elle a pris avec la sérénissime maison Palatine de Deux-Ponts.

Les deux bailliages de Selz & de Hagenbach sont incontestablement d'anciennes dépendances & des sous-préfectures du bailliage de Guermersheim. Or, ce bailliage avec ses appartenances & dépendances, est nommé à l'article XI de la liste des réunions touchant l'empire, exhibée par les plénipotentiaires du roi au congrès de Ryswick, & le traité de Ryswick lui-même a ordonné très-expres-

*fément (article VIII) que la préfecture de Guermersheim & les préfectures & sous-préfectures y comprises fussent rendues à l'électeur Palatin, aucun lieu, effet ou droit excepté. La soumission absolue que M. le duc de Deux-Ponts a faite de ces deux bailliages à la France en 1768, après les avoir acquis à titre onéreux de M. l'électeur Palatin, a donc été libre & volontaire ; & les lettres-patentes de 1774, qui ont confirmé à S. A. S. ses droits, ses rentes & ses revenus dans ce bailliage, conformément à l'ancienne possession de M. l'électeur Palatin, ne sont pas une simple faveur du roi, mais un monument de sa justice & un effet de la fidélité avec laquelle S. M. remplissoit les engagemens Synallagmatiques qu'elle a pris avec la sérénissime maison de Deux-Ponts.,,*

#### F R A N C E.

PARIS (le 25 Octobre). Depuis que le roi est à Paris, S. M. s'abstient du plaisir de la chasse, quelque nécessaire que cet exercice soit à sa santé. On dit que les Parisiens craignent qu'il ne s'éloigne d'eux pour se rendre à Metz. Il est à souhaiter que l'affection que le peuple témoigne à S. M. lui fasse oublier les alarmes & les désagrémens de la trop fameuse nuit & journée du 6. On en raconte des choses vraiment incroyables ; tels que les desseins de la populace en forçant les portes de l'appartement de la reine ; mais il n'est que trop certain que ses menaces & ses imprécations annonçoient le délire le plus complet & qu'elle se feroit portée au plus horrible des attentats. La reine échappa, en portant un jupon à la main dont elle n'eut pas le tems de se couvrir. Cette populace féroce vouloit jouer à la boule avec sa tête ; elle vouloit faire des cocardes blanches de ses tripes : qu'on juge par ces horribles ex-

pressions du danger qu'à couru S. M. Elle a montré un grand courage pendant cette horrible nuit, & lors de son entrée à Paris (a). — Le 7 vers les 10 heures du matin, les dames de la halle ou Poissardes se font pré-

---

(a) Une feuille publique rapporte les détails suivans. „ Pendant la nuit une partie de ce peuple „ exécrable occupa l'assemblée-nationale, tua „ deux des gardes du corps à la porte même, „ coupa leur tête, leur arracha la langue, & les „ promena au haut des piques dans tout Versailles, „ & de-là au Palais-Royal, les femmes, „ ivres de fureur & de vin, ayant pris un cheval des gardes-du-corps, le tuèrent, & le mangèrent tout cru. Je ne vous raconte rien que de certain, & je suis loin d'exagérer. Mais „ comment vous rendre l'effroyable tableau de „ l'arrivée du roi & de la famille, en modestes „ voitures, traduits captifs l'espace de 5 heures „ au milieu de 30 mille hommes armés, & de „ 400 mille spectateurs en délire! Une foule de „ Bacchantes, assises à califourchon sur les canons, „ montées sur des chevaux de garde-du-corps, les unes en cuirasse devant & derrière, „ les autres armées de fusils, &c. Environ 200 „ gardes-du-corps, dont le roi avoit racheté la vie, „ désarmés, sans chapeaux, conduits un à un, „ au milieu de 2 grenadiers de Paris!... „ Ainsi l'on conduisit le descendant de Henri IV., „ la fille des Césars, & leur famille à la place de Greve, „ à l'hôtel-de-ville, où le douxereux „ maire les consola par un compliment académique „ & fada par conséquent; après quoi, on leur permit d'aller coucher aux Thuilleries. „ Nuls appartemens n'étoient prêts. Ils y souperent „ & y passerent la nuit; quelle nuit! & quel „ souper! Ils sont gardés par les grenadiers de ces „ anciennes gardes françoises, qui sont bien „ littéralement aujourd'hui, ces gardes préto- „ riennes, qui précipitoient des préfets, qui faisoient „ & défaisoient des empereurs. „

sentées dans la cour des princes, aux Thuilleries, pour y voir la Reine. Madame Elisabeth étoit à une croisée : on a salué cette princesse par des cris de joie ; puis on lui a adressé la parole : *Nous venons voir la Reine.* La princesse a répondu ; *je vais aller la chercher ; mais soyez persuadés que , si l'on cesse de troubler le repos public ; que si Paris devient paisible , nous pourrons tous être heureux , & que les maux , qui nous affligent n'arriveront plus ; mais il faut que celui , qui commande avec justice , soit sûr d'être obéi.* Ce discours, prononcé avec grace, a excité les plus vifs applaudissemens. Madame Elisabeth s'est absentée, pendant quelques minutes ; puis elle est revenue, en annonçant que la reine alloit paroître. En effet, S. M. s'est présentée, ayant dans ses bras M<sup>sr</sup>. le dauphin, & à côté d'elle madame Royale. Le dialogue a ensuite commencé : une dame de la halle a élevé la voix : » Nous venons » voir votre majesté, qui n'a pas paru dans » Paris depuis plus de 10 mois : Nous espé- » rons que nous jouirons à l'avenir de vo- » tre auguste présence. La reine s'est excu- » sée ; elle a observé qu'il ne falloit plus » revenir sur le passé ; que le sort des grands » est d'être trompés ; mais qu'elle ne le se- » roit plus, & qu'alors, les François lui ren- » droient justice. » Elle a accompagné ces derniers mots de quelques larmes : on s'est attendri ; on a battu des mains & crié *vive la reine !* Le monarque s'est montré : il a vu, avec émotion, son auguste épouse, ses deux enfans, qui pleuroient ; il s'est empressé de les embrasser. Ce dénouement a touché tous

les spectateurs : les dames de la halle pleuroient aussi. L'auguste famille s'est retirée, en saluant avec bonté ; & le peuple s'en est retourné sans désordre.

On a écrit, par 4 couriers extraordinaires, à Troyes, Beauvais, Châlons-sur-Saône, & Amiens, pour annoncer aux quatre compagnies des gardes-du-corps, qui y sont en garnison, & leur assurer qu'il regne le plus parfait accord & la plus parfaite union entre leurs camarades & la garde nationale. Dans la journée du 5 au 6, quatorze gardes-du-roi ont perdu la vie ; on s'est empressé de mander, dans les garnisons, la nouvelle de la réconciliation pour empêcher que les habitans de ces villes ne se portent à des violences meurtrieres.

Le comte de Mirabeau a dénoncé, le 10, le comte de St.-Priest à l'assemblée-nationale, pour avoir dit, le 6, à la phalange des *poissardes* Parisiennes : „ Lorf-  
„ que vous n'aviez qu'un roi, vous aviez  
„ du pain ; aujourd'hui que vous en avez  
„ douze cens, allez leur en demander „  
M. de St.-Priest vient de réclamer hautement contre cette accusation, déclarant sur son honneur qu'elle n'a pas le moindre fondement ; ce ministre patriote sollicite une enquête pour démontrer toute la malignité d'une pareille calomnie. — En général, l'assemblée-nationale paroît dégénérer en une espèce de cohue ; ce sont des querelles, des reproches, des injures, des accusations réciproques ; & une légèreté à faire des décrets qui a fait dire à son plus grand apologiste (l'auteur du *Journal de Paris*). „ Les

„ meilleurs esprits ont pensé qu'il n'étoit  
 „ pas bon de donner tout le tems aux dif-  
 „ cussions & aux décisions, & qu'il falloit  
 „ en laisser aussi aux préparations & aux mé-  
 „ ditations. Des esprits toujours en action  
 „ s'échauffent plus qu'ils ne s'éclairent ; il  
 „ y a des vérités, & peut-être les plus im-  
 „ portantes, que la raison ne découvre que  
 „ dans ses momens de calme & de sérénité.  
 „ Un ancien disoit : *Il ne faut pas toujours*  
 „ *parler pour bien parler ; & c'est dans le*  
 „ *silence que se préparent l'éloquence & la*  
 „ *sagesse.* Ces paroles méritent l'attention  
 „ des législateurs d'un grand Empire „. —  
 Un député de la noblesse a dit au sujet des  
 spoliations & autres arrêts contraires à la jus-  
 tice un bon mot qui a été remarqué. *C'est*  
*une si belle chose que la liberté, qu'on veut*  
*avoir à la fois la sienne & celle des autres.*  
 Les biens du clergé sont toujours le grand  
 objet de la convoitise des philosophes qui  
 forment la plus grande partie de l'assemblée :  
 convoitise animée & redoublée par la haine  
 de Dieu, de ses ministres & de tout ce qui  
 tient à son culte. Cependant dans une des  
 dernières séances ils ont rencontré encore  
 la plus vive opposition. Mrs Camus & Ey-  
 mar ont observé que la nation ne peut avoir  
 la faculté de renverser le droit sacré de la  
 propriété ; or, le clergé est propriétaire, puis-  
 qu'il a acquis de la maniere dont tous les  
 citoyens acquierent ; puisque la religion est  
 essentielle à l'état, que la religion ne peut  
 subsister sans culte extérieur, le culte exté-  
 rieur sans ministres, & les ministres sans qu'il  
 soit pourvu à leur entretien. Le clergé est

propriétaire de ses biens & non la nation, puisqu'une partie de ses biens lui ont été donnés non par la nation, mais par des particuliers, par des seigneurs, par des princes souverains, avant que leur pays fut réuni à la France; puisque pour l'autre partie de ses biens, il a le titre de possession le plus sacré, le plus imprescriptible de tous, celui du défrichement, de ses travaux, de ses avances. Le clergé a donc un droit exclusif à ses biens, il a donc le vrai droit de propriété.

L'abbé Maury a ferré les adversaires du clergé avec encore plus de force & de raison. Cet orateur que le parti dominant semble poursuivre avec acharnement, que souvent même on n'a paru écouter qu'avec peine, qu'on a eu l'injustice d'interrompre par des huées peu dignes d'une respectable assemblée, est parvenu à se faire au moins écouter & à défendre la première, la plus sainte de toutes les loix, celle de la propriété. Après avoir rappelé dans son début que les anciens législateurs avoient tous fondé leurs loix sur la religion; qu'ils honoroient & faisoient honorer les ministres de la religion, mais qu'ils ne les dépouilloient pas; il a parlé du crédit public au soutien duquel on destine les biens qu'on veut reprendre au clergé; & il a soutenu que ce crédit, auquel on veut immoler tant de victimes, est une des plus grandes calamités qui aient désolé les peuples de l'Europe. C'est à l'usage du crédit qu'il a attribué, & ces folles dissipations des cours qui ont tari toutes les sources des richesses publiques, & ces armées immenses

qui, même en tems de paix, donnent à l'Europe l'air d'un vaste champ de bataille, & ces complications des impôts qui rendent si difficile la connoissance même des maux dont nous périfions. » C'est, a-t-il ajouté, c'est parce que l'état a eu du crédit que les ressources de l'avenir ont été dévorées d'avance, que les guerres ont été entreprises par l'ambition des ministres. François I, en faisant, en 1521, le premier emprunt, posa la première pierre de cet édifice désastreux qui va s'écrouler sur nous. Si nous sommes assez heureux pour régénérer la France, il est à désirer que le mot de crédit soit à jamais oublié. — On demande de mettre les bénéficiers à la place des capitalistes, & les capitalistes à la place des bénéficiers. Pour empêcher la banqueroute, on propose de faire la banqueroute. En effet, connoît-on la valeur des biens du clergé ? Pourquoi ne pas imiter les anciens états-généraux ? Pourquoi ne pas remonter, comme eux, à la vraie cause de tout le mal, à la fortune des traitans ? On n'a pas encore dénoncé l'agiotage, & on propose de dépouiller le clergé ! on propose cette dernière ressource sans savoir ce que doivent produire la meilleure répartition des impôts, les économies, les améliorations ! vous avez le droit de nous empêcher d'acquérir, mais vous n'avez pas le droit de nous ôter ce que nous avons acquis. En autorisant les gens de main-morte à prêter leurs fonds, vous avez reconnu leur droit de propriété : celui qui n'est pas pro-

„ priétaire ne peut pas prêter. Une province  
 „ où le clergé possède de grands biens,  
 „ comme le Cambrésis, verra-t-elle avec  
 „ indifférence que les biens de ses Eglises  
 „ passent dans un autre endroit, sous une  
 „ autre dénomination, aux mains des créan-  
 „ ciers de l'état? En 1783, le roi de Sar-  
 „ daigne revendiqua les biens des Céléstins  
 „ de Lyon, dont ses ancêtres avoient été  
 „ fondateurs. Un mémoire fut alors écrit  
 „ pour prouver que le clergé est vrai pro-  
 „ priétaire; & ce mémoire est de la main  
 „ de M. l'abbé de Périgord, actuellement  
 „ évêque d'Autun (a). L'état a voulu s'em-  
 „ parer des biens des Jésuites. Quelles res-  
 „ sources y a-t-il trouvées? Il n'a pas eu  
 „ de quoi fournir 400 livres de pension à  
 „ chacun des individus (b). Si vous livrez  
 „ le clergé à la merci du fisc, à la première  
 „ guerre, les pasteurs se trouveront sans  
 „ ressources, les campagnes dénuées de  
 ministres

---

(a) Et c'est le même homme qui est aujourd'hui le plus forcené avocat de la spoliation des Eglises & des ecclésiastiques; qui prétend donner & vendre tout ce qui n'est point une propriété profane?

(b) Quelle ressource a trouvé dans les biens du clergé, Henri VIII, surnommé le *Néron de l'Angleterre*, réduit à faire banqueroute peu de tems après s'en être emparé? La Suede, le Danemarck, la Saxe & les autres pays où ils ont passé dans les mains des séculiers ou dans la caisse de l'état, en font-ils devenus plus riches & plus puissans. Voyez l'*Histoire de la fatalité des sacrilèges par Henri Spelman*, protestant Anglois. A Liège, chez Tutot 1789. — Autres confid. dern. Journ. p. 310 & dans les Journ. cités p. 314.

„ ministres de la religion. Ces prêtres font  
 „ vos freres : la noblesse & les communes,  
 „ tous sont intéressés à conserver cette res-  
 „ source pour leurs familles. Ce sont les  
 „ provinces qui possèdent les cinq sixiemes  
 „ de ces biens : les abandonneront-elles  
 „ pour mettre à la place un impôt ? De  
 „ quel œil alors les spoliateurs du clergé  
 „ croient-ils recevoir les bénédictions de  
 „ leurs commettans. „

Après avoir long-tems disputé quel titre  
 prendroit le roi, on s'est décidé pour *roi des  
 François*. On a prétendu que *roi de France*  
 annonceroit peut-être un maître de la France  
 & de son territoire ; & l'on fait que de vils  
 publicistes se sont servis de ces mots pour  
 en conclure que le roi étoit le propriétaire  
 de toutes les terres du royaume ; blasphème  
 politique, que Louis XIV même rejetta  
 dans l'ivresse de sa grandeur. J. J. Rous-  
 seau voyoit beaucoup de différence entre  
 ces deux énonciations, *roi des François &  
 roi de France*. „ Les anciens monarques, dit-  
 „ il, dans son *Contrat Social*, ne s'appellant  
 „ que rois des Perles, des Scythes, des  
 „ Macédoniens, sembloient se regarder com-  
 „ me les chefs des hommes plutôt que com-  
 „ me les maîtres du pays ; ceux d'aujourd'hui  
 „ s'appellent plus habilement rois de  
 „ France, d'Espagne, d'Angleterre, &c. &c.  
 „ En tenant ainsi le terrain, ils sont bien  
 „ sûrs d'en tenir les habitans. (a)

---

(a) Nous sera-t-il permis de le dire ? Il y a peut-être plus de finesse que de vérité dans cette observation de Rousseau. Comment croire d'abord que ces barbares Mérovingiens, ces barbares An-

Une dénonciation faite à l'assemblée-nationale, y a produit une grande impression & devoit la produire. On se souvient qu'une lettre de sa majesté a invité tous les évêques du royaume à ordonner des prières dans leurs diocèses, pour obtenir du ciel cette paix sans laquelle on ne peut pas créer des loix, ni établir une justice sur la terre. M. l'évêque Tréguler, en basse Bretagne, a fait à cette occasion un mandement. Il y a représenté la révolution qui s'opère, comme une subversion de toutes choses; les nouveaux principes qui s'accréditent, comme le renversement des principes, des loix & de la foi; l'avenir, qui, du sein des calamités,

glo-Saxons ou Anglo-Danois, ces Chilpéric, ces Childebert, &c., qui les premiers s'appellèrent roi de France & roi d'Angleterre, furent en état de saisir la différence déliée de ces mots avec ceux-ci, roi des François & roi des Anglois; il faut avoir fait des réflexions bien subtiles sur la valeur des mots avant d'être en état de soupçonner ces nuances délicates, & il y a beaucoup à parier que Pharamond & Clodomir n'étoient pas de fins Grammairiens. Ensuite, quoique nous n'en soyions pas sûrs, & que, sans livres autour de nous, nous n'ayions aucun moyen de nous en assurer en ce moment, nous croyons qu'on trouveroit peut-être dans les anciens, *roi de la Macédoine* comme *roi des Macédoniens*. Enfin, on ne voit pas qu'il ait beaucoup servi aux rois modernes de l'Europe de s'intituler comme ils l'ont fait. Les Anglois ont laissé prendre à leurs rois tous les titres qu'ils ont voulu; mais ils ne leur ont pas laissé prendre un pouce de terre, & ils ne croient pas plus que leur roi soit le propriétaire de l'Angleterre, qu'ils ne croient qu'il est *roi de France* quoiqu'il en prenne aussi le titre.

s'ouvre à nos espérances, comme un orage de fléaux plus grands encore prêts à fondre de tous côtés sur nos têtes. *Puissent les plans de régénération rentrer dans le néant*, dit-il, en exhortant les curés de son diocèse d'annoncer aux peuples qu'on les trompe, & qu'il faut que les Français se réveillent & redemandent les loix anciennes. On l'a dénoncé, comme ayant invoqué la paix du ciel avec cette voix féditieuse qui secoue la discorde sur la terre. Son mandement a été lu, & nul ne s'est levé pour le défendre. Cependant le prélat pourroit bien avoir raison (a).

La première séance de l'assemblée-nationale à Paris a eu lieu le 19; mais à peine on est entré dans la salle de l'archevêché, destinée provisoirement aux séances, qu'on a senti que ce local y étoit très-peu propre. On n'étoit pas huit cens, & un grand nombre de députés étoient sans sièges : on y remuoit & on y respiroit avec peine. Ceux

---

(a) Je prie l'honnête & très-raisonnable correspondant de Huningue de me passer cette esquisse de doute, malgré les idées plus heureuses & plus consolantes qu'il exprime si bien dans sa lettre du 11 Octobre. Les discussions dans lesquelles elle m'engageroit, ne me permettent pas de la rapporter en ce moment. Mais si l'événement confond mes opinions, je la reproduirai & lui en ferai honneur. En attendant je me contenterai de l'assurer que je suis bien éloigné de flatter la puissance royale; comme on peut voir dans le Journal du 15 Juin 1789, p. 308. J'ai prouvé ailleurs que la France pour arriver au but que l'auteur espère, doit devenir préalablement barbare dans toutes les formes. (*n'étant pas chez moi je ne puis citer cet endroit avec précision*).

qui étoient placés près des croisées , qu'il falloit tenir ouvertes , étoient incommodés par l'air , & ceux qui en étoient loin manquant d'air , craignoient d'être étouffés. On a cru entendre aussi quelques *craquemens* dans les appuis de la galerie qui regne tout autour de la salle , & cette inquiétude n'a mis personne plus à son aise ; plusieurs fois pendant la séance , il s'est élevé de tous les côtés de la salle des voix qui demandoient un autre local provisoire ; il a été décidé que les mêmes commissaires en chercheroient un autre.

A l'ouverture de la séance , on a appris à l'assemblée l'arrêtement de M. le duc d'Orléans à Boulogne-sur-Mer , où il étoit allé s'embarquer pour l'Angleterre. Ce sont les députés de Boulogne qui ont assuré cette nouvelle , en demandant à l'assemblée un certificat qui attesterait qu'elle avoit déjà donné un passe-port à M. le duc d'Orléans. Le certificat a été accordé sans difficulté. Cependant on s'attendoit à quelque motion sur cet éloignement précipité d'un membre de l'assemblée , sur les événemens qui peuvent l'avoir rendu nécessaire , & sur les bruits qu'il a fait naître , sur ce contraste singulier d'un député qui s'éloigne de son poste & de sa patrie , chargé à la fois de soupçons & d'une commission de confiance.

Plusieurs députés retournent chez eux. M. Mounier qui s'est distingué par son zèle contre les mouvemens populaires & le maintien des règles , est de ce nombre. Il est dit qu'il partoit *ne voulant être ni coupable ni complice*. On trouve dans le mercure de Fran-

ce, N<sup>o</sup>. 42, une note au sujet de ce digne citoyen, qui nous apprend qu'il a été proscrit ainsi que plusieurs autres, parmi lesquels se trouve M. l'archevêque de Paris. Voici cette note.

„ Sa conduite courageuse (de M. Mounier),  
 „ son caractère, ses ouvrages, le transmettront  
 „ à la postérité comme un des hommes les plus  
 „ distingués de la malheureuse époque où nous  
 „ sommes. Après avoir exposé sa vie en Dau-  
 „ phiné pour la défense du peuple & de la li-  
 „ berté; après avoir montré dans l'assemblée-  
 „ nationale des talens & des lumières, qui ac-  
 „ quierent un nouvel éclat par des mœurs dou-  
 „ ces & pures, il a été obligé de se dérober au  
 „ fer de ses assassins. Son crime est d'avoir cru  
 „ que l'autorité royale, sagement réglée, est le  
 „ plus ferme appui de la liberté; & que le corps  
 „ législatif doit être divisé en deux chambres.  
 „ Tel est aussi le titre de proscription de M. l'é-  
 „ vêque de Langres; mais M. l'archevêque de  
 „ Paris qui n'a jamais parlé dans l'assemblée  
 „ que pour annoncer des sacrifices & sa résigna-  
 „ tion à la volonté générale, on ne devine pas  
 „ d'abord quel est le motif qui l'a fait placer au  
 „ nombre des proscrits. Serait-ce parce que  
 „ M. l'archevêque de Paris est généralement  
 „ connu pour un prélat pieux & très-charitable,  
 „ qui donne annuellement deux cens mille francs  
 „ aux pauvres? „

Au milieu de ces agitations, inquiétudes, violences, dans l'aspect d'un avenir plein d'obscurité & d'alarmes, le pain est toujours rare, & l'on s'attend à le voir devenir bien plus rare encore, sans qu'on en puisse déterminer la raison. Ce ne peut être, comme on l'a dit, l'exportation, puisque la même plainte se fait entendre chez plusieurs de nos voisins. Cette disette universelle de

grains à la suite d'une récolte si copieuse, cette famine générale au sein de l'abondance, ces cris menaçans des peuples, qui d'un bout de l'Europe à l'autre demandent *du pain, du pain*, & ces ressorts inexplicables qui semblent avoir par-tout fait disparaître cette denrée, source nécessaire de la vie : quel affreux mystère ! Ne croiroit-on pas voir ici la *famine* annoncée dans l'évangile comme l'avant-coureur de la catastrophe du globe ? Quoiqu'il en soit, il n'est pas étonnant que les circonstances tout-à-fait remarquables qui caractérisent l'époque actuelle, les phénomènes physiques, politiques, moraux, qui se groupent d'une manière singulière, aient réveillé l'attention de quelques âmes religieuses sur les symptômes de la décrépitude & de la fin du monde. (a)

(a) Il faut convenir qu'on se livre quelquefois trop légèrement à ces sortes de rapprochemens, à ces tableaux comparatifs des événemens & des prophéties. Former des conjectures, à plus forte raison faire des calculs, & déterminer en quelque sorte les dates de cette grande catastrophe, c'est contrarier le divin oracle : *Non est vestrum scire tempora & momenta quæ pater possuit in suâ potestate* ; c'est sonder un secret caché dans le conseil de Dieu, & qui est un mystère pour les anges même. Mais si dans le moment actuel on vouloit se livrer à l'envie de présager l'avenir, on trouveroit, outre l'extinction générale de la foi que le Sauveur a marqué comme le prélude de la fin des choses humaines\*, ce soulèvement des royaumes & des peuples contre eux-mêmes. Car c'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles : *surget gens contra gentem & regnum adversus regnum*. Dans un autre sens, il n'y auroit rien de bien caractéristique, rien de propre à faire époque ou à servir de préfa-

*De die autem illâ aut horâ nemo scit, neque angeli cælorum.*

Matth. 24.

\* 1 Juillet 1789, P. 331.

Luc. 21.

Les curés qui ont applaudi au projet de leur donner séance aux états généraux, sont tous les jours mieux punis d'avoir consenti à cette dangereuse nouveauté. Indignement trahis par leurs propres confreres, ils sont dépouillés de tout, sans s'en douter & sans avoir songé à donner une telle commission à leurs députés. On nous a prié d'insérer ici la lettre suivante, qui fera connoître la conduite très blâmable de certains curés députés, & ce qu'il faut penser de ce jargon de *désintéressement* & de *sacrifices* qui remplit les journaux de l'assemblée.

21 Septembre 1789.

*A Mr. Besse, curé de St. Aubin.*

*Monsieur,*

*Il vient de nous parvenir, en date du 2 Septembre une lettre insérée dans le journal de Paris, le 8 du même mois, au bas de laquelle est votre signature, Besse curé de St. Aubin, député du Bailliage d'Avesnes. Cette lettre que nous croyons supposée, vous tourne en dérision dans notre province; nous vous faisons celle-ci, par attachement pour votre personne.*

*L'auteur de cette lettre dit d'abord, qu'il a été*

ge; puisqu'il y a toujours eu des royaumes & des peuples armés les uns contre les autres. Mais ces convulsions intérieures, mais ces principes intimes de destruction & de mort, qui anéantissent les états les mieux constitués; c'est-là un phénomène politique, qui peut-être n'a jamais été plus frappant, ou dont au moins il n'y a jamais eu tant d'exemples à la fois, & cela dans la partie du monde, qui par une longue persévérance dans ses principes, dans son droit public, dans les maximes & l'habitude de sa constitution, sembloit être le plus à l'abri de telles vicissitudes.

du nombre des 18 curés, qui dans la journée du 11 Août, remirent les premiers, leurs dixmes à la nation : il insinue par-là un grand & généreux abandon, tandis que (vous le savez mieux que nous) l'état de la cure de St. Aubin ne vous met pas à même d'une telle générosité. Point de dixme dans votre paroisse ; une seule gerbe enlevée depuis peu à un voisin votre prédécesseur, le curé actuel de Dourlers, jointe à quelques biens-fonds, forme toute la dotation de votre bénéfice pastoral, à quoi les décimateurs, (MM. d'Aumont) sont obligés d'ajouter un supplément de trois cens livres, pour parvenir à une simple congrue.

Le même auteur a la franchise de dire ensuite, que cet abandon est de sa part, une démarche patriotique. Vous voyez comment il vous joue. Un curé de St. Aubin qui parleroit ainsi mériteroit certainement le blâme : il lui seroit sans doute bien facile d'abandonner le bien d'autrui ; mais il ne seroit, ni beau, ni honnête de s'en faire un mérite aux yeux de la nation, encore moins d'en espérer une récompense.

Ce n'est point tout ; le rédacteur enivré, ce semble, de jactance affirme qu'il fait faire le bien pour le seul plaisir de le faire : n'eût-il pas dit plus vrai & plus à propos, qu'il savoit faire le mal, pour le seul plaisir de le faire ? Il s'avise aussi de raconter que de gros bénéficiers qui l'ont fréquenté à Versailles, disent de lui qu'ils sont scandalisés d'entendre un curé de campagne parler raison : Pauvres curés de campagne ! nous vous plaignons ; le seul curé de St. Aubin parle raison !

Enfin, ce qui paroît absolument inconcevable dans cette lettre, c'est que l'auteur en abandonnant tout, agit sans aucune autorité. Le pouvoir qui vous a été donné, monsieur, par vos commettans, vous disoit de conserver à chacun ses propriétés, nommément aux curés, leurs dixmes.

Une seconde lettre insérée dans la même feuille, & qui vous paroît également supposée est celle de Mr. Gillion, curé d'Estroeng, doyen du district de Mr. le député, en date du 21 Août 1789.

L'auteur de cette lettre adressée, soi-disant, à Mr. Besse s'exprime en ces termes, d'après la nou-

velle de l'abandon de nos dixmes : monsieur..... tous vos confreres s'applaudissent de plus en plus, de vous avoir voué leurs suffrages. D'où Mr. le doyen auroit-il pu connoître nos sentimens ? lui qui ne nous a jamais parlé de l'abandon des dixmes, fait par Mr. le député, qui lui-même auroit dû nous consulter auparavant sur les moyens à prendre pour les conserver, à l'exemple de MM. les députés de Paris, qui ne font rien sans avoir consulté le bureau des électeurs.

Il ajoute : je vois avec plaisir, l'exemple que vous avez donné avec MM. vos confreres, en faisant abandon de vos dixmes. Ceût été aux yeux de l'Assemblée, un objet, non de joie, mais d'étonnement & de pitié, si elle eût su que celui qui signoit le premier l'abandon des dixmes, n'en possédoit qu'une petite parcelle, dans une paroisse étrangere, très-assuré d'ailleurs, que toute fixation quelconque de congrue le dédommageroit au quadruple de ses prétendus sacrifices.

Le doyen en question s'écrie ensuite par enthousiasme, au sujet de cet abandon : exemple que des têtes qui ont toujours été nos sang-sues, auroient eu honte de ne pas imiter ? N'eût-il pas été plus vrai de dire, qu'ils auroient eu honte d'imiter. Ce n'est sans doute point par des sacrifices de ce genre qu'on se rend digne des regards de toute une nation assemblée.

Qu'est-ce donc, après tout, que ce doyen emprunté veut qu'on entende par ces têtes sang-sues ? ce ne peut être que les têtes de MM. nos évêques, qui dans l'Assemblée, se trouvent les seuls gros décimateurs. Mais Mr. le doyen Gillion seroit-il capable, à l'âge de 80 ans, d'insulter de la sorte, dans une feuille publique, le corps vénérable du haut-clergé, dont très-certainement il n'a point à se plaindre ? C'est à vous, monsieur le député, qu'il appartient de consigner le désaveu de ces deux lettres, dans la même feuille, où elles ont paru, & d'empêcher par ce moyen, que vos commettans ne supportent avec vous, le poids d'ignominie, dont on vous charge à cette occasion.

Nous avons l'honneur d'être bien sincèrement,

Monsieur,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs, vos commettans.

P. S. Réponse, s'il vous plaît, par une lettre à faire circuler à tous les ecclésiastiques du Bailliage d'Avèfnes.

La liberté absolue de la presse & des pensées, a fait naitre l'idée d'abolir la censure des théâtres; & il faut convenir qu'il n'est pas aisé de maintenir cette censure, en abolissant toutes les autres. On voit néanmoins dans le *Journal de Paris*, n. 239, une lettre, qui tâche d'établir quelque différence à cet égard. „ Vous me demandez, y est-il dit, pourquoi le théâtre ne deviendroit pas libre comme la presse; & vous paroissez disposé à croire que l'affranchissement de toute censure n'est qu'une conséquence naturelle de ce vœu général de liberté qui éclate de toutes parts.

Je vous répondrai d'abord que je vois avec douleur profaner ce saint nom de liberté par la plupart de ceux qui l'invoquent. On cherche la liberté dans l'indépendance; elle n'est que dans la règle. Supprimez toutes ces gênes des loix, qui dirigent les mouvemens de la liberté & en répriment les écarts, vous établirez la plus cruelle des tyrannies, la plus hideuse des servitudes.

J'ai lu dans une des vingt mille brochures qu'on a écrites en faveur de la liberté, qu'il falloit détruire les maréchaussées: l'auteur trouve, sans doute, qu'elles gênent la liberté des grands chemins. Je ne me soucierois point de voyager avec cet auteur-là.

Il seroit étrange que la liberté civile consistât dans le droit illimité de rassembler dans de vastes théâtres les citoyens d'une grande ville, pour y exposer à leurs yeux des scènes

licencieuses ou atroces ; pour y tourner en ridicule la religion , la morale & les loix ; pour y insulter le souverain , les magistrats , les prêtres , &c (a). Ces excès sont exagérés , direz-vous , & la licence n'ira pas jusques-là. Je l'espere ; mais si la liberté ne peut pas aller jusques-là , il y a donc une borne où elle doit s'arrêter. Là commence la censure.

Dans les démocraties les plus libres de l'antiquité , la police des théâtres étoit surveillée par des Magistrats particuliers. Dans le seul gouvernement moderne où existe la liberté de la presse , les piéces de théâtre sont soumises à une censure. Il est vrai que nous commençons à croire que les Grecs , les Romains , & sur-tout les Anglois , n'entendoient pas grand'chose aux principes de la liberté. Un de nos législateurs patriotes disoit , il y a quelques jours à un Anglois : j'espere que vous allez enfin apprendre de nous à être libres.

La liberté de la presse n'a pas les mêmes inconvéniens que celle du théâtre. On lit ordinairement un livre , seul & à sang froid , & l'on ne communique qu'à peu de personnes les impressions qu'on en a reçues. Les représentations théâtrales au contraire parlent à l'imagination & aux sens : elles peuvent mettre en mouvement toutes les passions ; &

---

(a) Tout cela s'est fait & se fait encore tous les jours , avec la censure. *Tarare* , *la veuve du Malabar* , *Pigmalion* , *Figaro* , *Panurge* &c. abondent en exploits de ce genre. Je ne vois pas ce qu'on pourroit faire au-delà , quand il n'y auroit plus de censure.

*les impressions qui en résultent, acquièrent une énergie extraordinaire par la réaction simultanée de toutes celles qu'éprouve une multitude d'hommes rassemblés (a). Tout le monde sait l'histoire des Abderites, dont l'imagination avoit été exaltée jusqu'à la démente par l'effet de la tragédie d'Eschile.*

La révolution du 6, en auroit causé une très-grande à Rouen, si des couriers n'eussent apporté la nouvelle que tout étoit tranquille dans la capitale. La jeunesse Rouenoise avoit pris les armes & se mettoit en marche pour Paris. — A Caen, on a forcé la noblesse de remettre ses armes à la bourgeoisie, après avoir forcé le château, où 200 aristocrates pensoient devoir faire bonne contenance. On est allé ensuite au devant du régiment d'Aunis, dans la plaine de Cormeil. L'armée bourgeoise lui a demandé de quel parti il vouloit être : les soldats ont répondu qu'ils suivroient celui de la nation. Alors, on a vu marcher à la file, 2 citoyens & un militaire. On est entré dans Caen en observant cet ordre patriotique. On doit observer que ces mouvemens ont eu lieu dans les provinces au premier bruit de la révolution du 6, révolution présentée d'abord

---

(a) Tout le monde lit, mais tout le monde ne va pas aux spectacles. Un livre coûte moins que la fréquentation du théâtre. Son impression se renouvelle toutes les fois qu'on le relit : c'est un pédagogue éternel d'impiété ou de corruption dans une famille ; il enseigne dix générations. On le lit de sang froid, on le médite &c. La logique de l'auteur ne me paroît pas égaler sa bonne intention.

aux citoyens sous les traits les plus alarmans. Aujourd'hui l'ordre paroît un peu rétabli.

### NOUVELLES DIVERSES.

Le tremblement de terre qui a causé tant de dommages à Borgo-di-san-Sepolcro, en a fait de plus considérables à la ville de Castello, où plus de la moitié des maisons ont été renversées & un grand nombre d'habitans écrasés sous les ruines; ceux qui ont pu échapper sont dans les campagnes sous des tentes. Le gouverneur a écrit à Rome pour obtenir du secours pour ces malheureux habitans, qui ayant tout perdu, sont obligés de se nourrir des raifins qu'ils trouvent dans les champs. — On écrit de Livourne qu'une escadre Angloise a paru tout-à-coup dans ce port, & qu'on lui soupçonne un but favorable à la porte Ottomane. — Lettre d'un officier-général de Wesel, à son correspondant. „ *Le roi ayant ordonné au général de Schlieffen, son gouverneur de cette ville, de se tenir prêt à marcher avec un corps de ses troupes au pays de Liege, je m'empresse de vous donner des notions vraies sur un événement que (vu la fermentation qui regne dans ce pays, aussi bien que dans ses environs) l'esprit de parti ne manquera pas d'interpréter, comme il fait toujours, d'une manière très-erronnée: voici donc exactement de quoi il s'agit. Les troubles qu'on a vu naître au pays susdit, & le mandat de la chambre impériale de Wetzlaer, qui les a suivis, sont connus. En conséquence de quoi il appartient au roi, comme un des directeurs du cercle de Westphalie, d'intervenir pour ramener la tranquillité. S. M. ne prenant d'ailleurs aucune part à ce différend, & n'étant porté ni pour ni contre aucun des partis, auroit désiré, & désire encore, de les réconcilier par un accommodement amiable; le général de Schlieffen est chargé même expressément de tenter ce moyen de concert avec le ministre directorial du roi. Mais comme l'état turbulent du pays & de la capitale laisseroit craindre des excès pareils à ceux qui viennent tout récemment d'exposer la personne du ministre que S. M. y avoit, elle croit devoir faire accompagner*

ses plénipotentiaires de façon à les mettre à l'abri de pareils attentats. Ce n'est pas pour rendre la capitale responsable d'un manque d'égards commis par quelques malheureux sans aveu, de la plus vile populace, que le roi en fait approcher ses troupes ; sa magnanimité est loin de confondre l'effet du hasard avec celui d'un dessein prémédité ; ce n'est point non plus pour opprimer aucun des partis qu'il désireroit ramener à la concorde. Il a donné les ordres les plus sévères à son général de ne faire du mal à personne, & de n'employer la voie des armes que contre ceux qui oseroient la lui opposer : faits qui ne manqueront point d'être constatés authentiquement par les déclarations qu'on va publier. Cette marche au reste n'a pas le moindre rapport à l'état des choses dans les Pays-Bas limitrophes. Le général n'appuyera, ni ne molestera en aucune manière les émigrans Brabançons, soit dans le pays de Liege, soit ailleurs ; & si l'on pouvoit s'imaginer que ce mouvement concerne les affaires d'un royaume voisin, on se tromperoit tout aussi lourdement. Le roi n'a d'autre but que de remplir, d'une manière constitutionnelle, la tâche d'un directeur de Cercle de l'empire lors de l'existence des troubles. — Un bruit a couru à Vienne que déjà la Prusse avoit déclaré la guerre à la Russie. Ce qui est certain, c'est qu'on s'abandonne à mille conjectures d'après l'arrivée d'un courier dépêché par le prince de Reuff, à la suite duquel l'empereur a écrit un billet aux felds-maréchaux Lascey & Haddick, & 12 autres lettres ont été expédiées. — L'armée Brabançonne est entrée dans le Brabant ; après avoir eu un succès décidé dans un combat donné à Dieft, elle s'est avancée dans le pays, & s'est emparée du fort de Lillo & de plusieurs villes. Nous aurons l'ordinaire prochain de plus grands détails à donner. — Ceux qui ont été scandalisés de voir dans une feuille publique l'irrégulier projet de changer en réverbères les lampes d'Eglise, auront été un peu consolés de lire dans un autre numero de la même feuille le passage suivant. „ Je vois bien „ quelle a été votre vue en cela ; c'étoit de „ faire sentir à tout être pensant, à quel excès

„ d'extravagance les esprits se portent aujourd'hui. Pour la faire paroître encore dans un plus grand jour, je vous prie, messieurs, de communiquer aussi mon projet au public; c'est de convertir en fonds pour l'entretien des lampes d'Eglise, deux mille bougies que le luxe consume par jour à pure perte dans la ville de Liege, à la cour, à la comédie, dans les assemblées & les redoutes, au jeu & dans les soupers, chez les grands & même chez les bourgeois. L'usage en sera plus louable & moins dispendieux; il est honteux de porter la léfing sur des objets de culte, lorsque les dépenses d'un luxe destructeur n'ont plus de bornes. „

☞ Je viens de lire dans une lettre écrite à une personne respectable. „ Le pauvre Feller bat la campagne, en disant que *les Brabançons ne sont ni séditieux ni criminels dans le Brabant où ils ne sont plus.* „ C'est comme si on disoit qu'un homme qui a commis un assassinat en Angleterre, n'est plus assassin quand il en est sorti „. On jugera de l'honnêteté de cet écrivain quand on saura que voici exactement ses paroles (15 Octobre, p. 296). „ On ne sauroit trop dire où & dans quel pays les Brabançons émigrans sont *criminels.* Pas assurément dans le Brabant où ils ne sont plus, & d'où ils sont sortis volontairement SANS Y AVOIR COMMIS AUCUN DÉLIT. Pas dans le pays de Liege, où ils n'ont fait que du bien, & où ils se sont conduits avec le plus grand ordre „. N'avoir commis aucun délit, c'est avoir assassiné, selon ce cher homme; une émigration est un assassinat. Quelle tyrannique logique! S'il n'est pas plus permis d'abandonner un pays, fût-ce son pays natal, que d'assassiner, le moyen de fuir l'injustice, l'oppression, la famine, la misère?... Ne vaudroit-il pas beaucoup mieux (surtout quand on est jeune & qu'on attend sa fortune du jugement des gens sensés) de se taire, de s'instruire & de réfléchir, que de se décréditer par des lettres où la pédanterie, la suffisance & le déraisonnement disputent qui aura le dessus.

---

L'or est le mot de la dernière énigme.

**J**E suis fait pour les souverains;  
 Thémis aussi chez moi réside:  
 Et c'est moi qui, chez les humains,  
 D'un plaisir sensuel décide.

Dans le dernier Journal, p. 245, l. pénult. Polybes, lisez Polypes. — p. 251, l. 28, Mathanifius, lisez Mathanasius. — p. 255, l. 17, aux, lisez au. — *ibid.* l. 27, considéré, ôtez ce mot & la virgule. — p. 264, l. 6, ôtez le point après feu. — *ibid.* l. 10, au lieu de 1783, il faut 1788. — p. 274, l. 19, chef de, lisez chef des. — p. 286, l. dern. arrêtés, lisez arrêté. — p. 279, l. 15, donné la satisfaction, lisez donné satisfaction. — p. 281, l. 22, contre lequel, lisez contre lesquels. — p. 284, l. 21, réussite, lisez réussite. — *ibid.* l. pénult. avoient, lisez avoit. — p. 301, l. 18, enthousiasmé, lisez enthousiasmé. — p. 302, l. 12, dans objet, lisez dans son objet. — *ibid.* l. 1, de la note, l'abbé, lisez Labbe. — Les pages 305 & 306 sont mal numérotées & portent par erreur 205 & 206. — p. 314, l. 21, & de celui, lisez de celui. — p. 316, l. 24, tous trompés, lisez toutes trompées. — p. 317, l. 22, après province, au lieu d'un point mettez une virgule. — p. 318, la ligne 15 de cet extrait de lettre est transposée, & doit être placée après la suivante.

Dans le Journ. du 1 Octobre, p. 237, l. 31, le jour de S. Mathias, lisez le 8 Septembre, & s'est rendu, comme ci-devant, de la métropole à S. Mathias.

## T A B L E.

TURQUIE	( Constantinople.	353	
POLOGNE	( Varsovie.	355	
SUEDE	( Stockholm.	357	
ANGLETERRE	}	Londres.	358
		De la Baie de Honduras.	
		Kingston.	<i>ibid.</i>
ITALIE	}	Rome.	360
		Florence.	361
		Milan.	362
PAYS-BAS	}	Bruxelles.	363
		La Haye.	367
ALLEMAGNE	}	Vienne.	369
		Berlin.	370
		Liege.	<i>ibid.</i>
		Munich.	374
FRANCE	( Paris.	377	
NOUVELLES DIVERSES.		397	